

Conseil communal de Lomme
Séance du jeudi 4 avril 2024

Procès-verbal

SOMMAIRE

-	Appel nominatif des membres du Conseil Communal.....	3
-	Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 1 ^{er} février 2024.....	3
-	Hommage à Monsieur Henri WOLF	4
-	Point sur le Plan biodiversité.....	4
-	Point tranquillité publique	7
-	vœu du groupe Lomme Verte – Pollution Refinal	14
-	Question orale du groupe Faire Respirer Lomme	16
2024/26	Déclassement a posteriori de la parcelle cadastrée préfixe 355 section A n° 1267 (878 avenue de Dunkerque).....	18
2024/27	Prise à bail d'un local sis 888 avenue de Dunkerque – Fixation du montant du loyer.....	18
2024/28	Humanicité – Médiation sociale – Subvention à Citéo 2024	21
2024/29	Opération de rénovation des luminaires d'éclairage public – Fonds de concours métropolitain dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal – Convention d'attribution entre la Métropole européenne de Lille et la Ville	22
2024/30	Programme CEE « Innovations territoriales et logistique urbaine durable » (InterLUD+) – Adhésion de la Ville au programme – Convention cadre entre la SAS Rozo et la Ville.....	23
2024/31	Programme CEE « Marguerite » – Adhésion de la Ville au programme – Convention cadre entre la Fabrique de la logistique et la Ville.....	26
2024/32	Plantations participatives – Convention d'offre de concours entre l'association La Ligue pour la Protection des Oiseaux Hauts-de-France (LPO HdF) et la Ville.....	31
2024/33	Rapport d'accessibilité 2023	36
2024/34	Printemps de l'Accessibilité – Édition 2024 – Contrat d'exposition entre l'association Différent is Beautiful et la Ville	42
2024/35	Convention entre la Métropole européenne de Lille et la Ville relative à l'effacement des réseaux aériens situés rue Eugène Descamps	43
2024/36	Convention de partenariat entre l'AFPA et la Ville dans le cadre du programme stratégique « Village des Solutions ».....	45
2024/37	Subventions exceptionnelles sur des projets ou actions	50

2024/38	Convention entre la Ville et les associations	54
2024/39	Sport – Aide à la prise de licence sportive en club durant la saison 2024-2025 pour les familles de la Ville de Lille et ses Communes accociées.....	56
2024/40	Octroi des aides habitat durable, transition écologique et façades	57
2024/41	Accord-cadre portant sur les travaux de maintenance du patrimoine remarquable de la Ville de Lille, ses communes associées de Lomme et Hellemmes, les CCAS de Lille, Lomme et Hellemmes, ainsi que les bâtiments appartenant à des tiers sur lesquels le Service Communal d’Hygiène et de Santé de la Ville de Lille est amené à intervenir en situation de péril – Autorisation de signature des accords-cadres.....	58
2024/42	Fourniture, pose et dépose de bornes électriques de plein air et fourniture, pose et maintenance d’un système de contrôle d’accès aux aires piétonnes sur la Ville de Lille et les Communes associées de Lomme et Hellemmes – Autorisation de signature	59
2024/43	Renouvellement des marchés de fruits et légumes surgelés et fruits et légumes bio, de fruits et légumes surgelés en conventionnel et en bio pour la restauration collective des écoles et des crèches, pour la Ville de Lille et ses communes associées Lomme et Hellemmes, et pour le restaurant municipal de la Ville de Lille – Lancement de l’avis d’appel public à concurrence – Autorisation de signer les marchés.....	59
2024/44	Association Lille Avenirs – Subvention 2024 – Convention entre la Ville et l’association et mise à disposition de locaux à l’association – Gratuité	60
2024/45	Maison du Citoyen et des Solidarités – Convention de partenariat entre la Chambre Syndicale des Propriétaires et des Copropriétaires du Nord – Pas-de-Calais – Somme et la Ville.....	64
2024/46	Mise à disposition d’agents communaux auprès de la section lommoise du Centre Communal d’Action Sociale – Information du Conseil communal	65

*Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le jeudi 4 avril 2024
sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme.
La séance est ouverte à 19 heures 01.*

Étaient présents les membres inscrits au tableau, à l'exception de :

Mme Muriel SERGHERAERT, Mme Nouria BELAYACHI, M. Roger VICOT (arrivé à 19 heures 11), Mme Anne LEDUC, Mme Stéphanie MORELLI et Mme de RUYTER, conseillers communaux.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de vous installer et de commencer la séance du Conseil communal, pour éviter de finir trop tard, en étant concis dans nos interventions.

Nous commençons par l'appel nominatif des membres du Conseil avec Marie-Pierre SEGOND.

- **APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL**
(par Madame Marie-Pierre SEGOND)

Mme Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Mme Cécile MESANS

Mme Nouria BELAYACHI a donné pouvoir à M. Alain GRILLET

M. Roger VICOT est absent (jusqu'à 19 heures 11)

Mme Anne LEDUC a donné pouvoir à Mme Delphine BLAS

Mme Stéphanie MORELLI a donné pouvoir à M. Olivier CAREMELLE

Mme Catherine de RUYTER a donné pouvoir à M. Nicolas GROSSE

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SEGOND.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 1^{ER} FEVRIER 2024**

M. LE MAIRE.- Je vais passer tout de suite à l'approbation du procès-verbal du Conseil communal du 1^{er} février 2024 s'il n'appelle pas de commentaires particuliers.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Madame DE RUYTER (pouvoir), Monsieur DUEZ et Monsieur GROSSE.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur MOULIN.)*

(Le procès-verbal du Conseil communal du 1^{er} février 2024 est adopté à l'unanimité.)

Merci.

- **HOMMAGE A MONSIEUR HENRI WOLF**

(Projection d'une photo)

M. LE MAIRE.- Sur le préambule assez conséquent, je commencerai par, malheureusement, un décès, et un hommage surtout, à Monsieur Henri WOLF, décédé samedi 24 février 2024.

Ancien Adjoint au Maire et Directeur des Coop, Henri WOLF s'est éteint à la veille de ses 101 ans à Lomme.

Pendant 32 ans, Henri WOLF fut le Directeur de l'entrepôt des Coopérateurs Flandres et Artois, où des milliers de Lommois ont travaillé, mais il est surtout connu pour son investissement dans l'action municipale. Pendant 25 ans, il fut élu aux côtés d'Arthur NOTEBART puis d'Yves DURAND. Pendant 13 ans, il fut l'Adjoint au CCAS. À ce titre, il pilota la création du foyer-logement Les Roses, où il résidait depuis une dizaine d'années.

Très investi dans la vie associative, Henri WOLF fut longtemps Président du Denier des Écoles laïques, Président de la délégation des DDEN (Délégués départementaux de l'Éducation nationale), et Président de nombreuses sociétés mutualistes.

Pendant la guerre, il fut déporté politique.

Il y a huit ans, Henri WOLF avait eu la douleur de perdre son épouse, Françoise, qu'il avait rencontrée lors d'un séjour des Jeunesses Socialistes. Elle était la fille de Rachel LEMPEREUR, Députée et Adjointe au Maire de Lille. Ils avaient cinq enfants.

À tous ceux qui ont eu la chance de le connaître, il laisse le souvenir d'un homme dévoué et actif qui ne comptait pas son temps pour les autres, en particulier pour les aînés.

Passionné de cinéma et de photo, Henri WOLF était officier de l'Ordre national du Mérite et dans l'Ordre des Palmes académiques.

Je vous propose une minute de silence en mémoire de Henri WOLF.

(Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Henri WOLF.)

Merci.

- **POINT SUR LE PLAN BIODIVERSITE**

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Je vous propose de continuer, sans transition, ce préambule de Conseil en passant la parole à Jean-Christophe LIPOVAC, qui va nous faire un point, comme convenu, sur le Plan biodiversité.

M. LIPOVAC.- Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous, chers collègues.

En effet, il y a à peu près un an, en février de l'année dernière, nous avons voté notre Plan sur la biodiversité, et avant l'ouverture de ce Conseil, l'objectif était simplement de faire un point d'étape sur la réalisation et la mise en œuvre de ce Plan biodiversité.

La première diapo simplement pour rappeler les trois grands axes de notre Plan biodiversité, que nous avons voté en février 2023 :

- la question de l'adaptation de la gestion des espaces publics dans une perspective de préservation de la biodiversité : généralisation de la gestion différenciée, avec, sur ce premier axe, un enjeu important qu'est la formation des agents ;
- faciliter des installations et des aménagements pour la biodiversité, notamment en lien avec la Trame Verte qu'on avait déjà engagée sur le mandat précédent, et parfaire notre connaissance et les connaissances sur le potentiel écologique et de biodiversité sur la ville ;
- permettre à tous les Lommois et Lommoises d'être aussi acteurs de la préservation du vivant, avec tout un volet sur la sensibilisation, pas uniquement des Lommois et des Lommoises, mais aussi des acteurs économiques de notre ville ; je terminerai justement par cette charte biodiversité.

Sur l'axe « améliorer les connaissances sur le potentiel et sur la richesse écologique de la ville », durant les 12 derniers mois, des inventaires écologiques ont été engagés, en partenariat avec la LPO, avec un inventaire de l'avifaune en particulier sur le Parc Naturel Urbain, mais aussi sur les chiroptères, donc sur les chauves-souris, qui a été réalisé sur la Maison des Enfants. On a donc ciblé deux zones en particulier : le Parc Naturel Urbain et la Maison des Enfants. Ces inventaires ont été engagés et sont en cours. À ce sujet, on compte aussi impliquer les habitants dans ce travail d'inventaire autour de ces zones à enjeux : la Maison des Enfants et le Parc Naturel Urbain.

(Entrée en séance de Monsieur VICOT à 19 heures 11)

Peut-être qu'on peut avancer sur la généralisation de la gestion différenciée et sur l'enjeu de la sensibilisation et de l'information, parce que, finalement, parfois, on méconnaît à la fois le potentiel et les actions engagées par la Ville. Un gros travail a été engagé par les services, avec le service communication, bien sûr, pour faire de la pédagogie sur place en installant des panneaux d'information sur ces différents espaces écologiques et sur les modes de gestion de ces espaces. Ce sont déjà 25 panneaux qui sont installés un peu partout dans la ville – vous voyez les petits symboles – et 16 panneaux à venir ; c'est tout un plan de communication réalisé *in situ*, mais aussi avec le service communication et nos outils de communication, notamment le magazine.

Dans l'objectif d'impliquer les habitants dans cette préservation du vivant, une multiplication, voire une systématisation – presque –, de chantiers nature a été organisée sur ces derniers mois ; ils vont se poursuivre, il y aura tout à l'heure une délibération sur le développement d'une micro-forêt. Ce sont, en particulier, des chantiers nature qui ont été réalisés avec :

- Les Blongios sur le Parc Naturel Urbain (7 jours, avec 71 bénévoles) : entretien du labyrinthe, coupe et protection des espaces boisés ;
- le lycée horticole, avec aussi cet objectif de mobiliser les compétences qui sont sur notre ville, en particulier les jeunes qui sont en formation au lycée : travaux d'entretien du patrimoine arboré, sélection des essences. En l'occurrence, ici, on travaille avec l'écologue de la Ville de Lille, avec ce souci aujourd'hui de sélectionner aussi des espèces végétales qui sont adaptées au changement climatique ;
- l'association Chico Mendès, et cela concernait en particulier les écoles Blum et Salengro, avec cet objectif de mobiliser aussi les plus jeunes dans ces chantiers nature.

La Trame Verte est un élément important et très structurant aussi de cette politique sur la biodiversité. On avait pu en parler durant la Commission, ce sont aussi des rues qui sont en particulier hiérarchisées/ciblées pour une intervention, comme, par exemple, la rue des Martyrs. Un service civique a été recruté pour faire du porte-à-porte et mobiliser aussi très directement les habitants, les personnes plus directement concernées, sur cette Trame Verte. C'est une poursuite de

la renaturation de notre ville, avec des aménagements végétalisés, forcément sur les espaces publics, mais aussi sur les espaces privés, notamment à Multilom et à Mitterie. Rue des Martyrs – j’en parlais juste avant –, c’est un travail en concertation avec la MEL qui a été engagé, et un travail plus fin de cartographie des plantations possibles et, encore une fois, de hiérarchiser et de planifier la végétalisation des rues pour développer/planter notre Trame Verte.

L’état d’avancement : on a un objectif de plantations de 2 000 arbres sur le mandat ; on en est aujourd’hui, sur le domaine public ville, à 7 758 arbres – merci aux services techniques d’avoir tout comptabilisé ainsi, c’est vraiment une approche très comptable –, dont 445 arbres de haute tige. Tout à l’heure, on présentera une délibération sur une micro-forêt. Tous les espaces que l’on peut planter, on y va, on le fait gaiement et aussi avec les habitants.

C’est aussi le développement dans la gestion différenciée de prairies fleuries, et là, cela concerne presque tous les quartiers de la ville : Mitterie, Mont-à-Camp, le Bourg, le Marais. Vous voyez ici toutes ces bandes fleuries qui ont été faites notamment rue Jules Guesde, sur le parking Partenord à côté de la Mairie, le square Lavallard, le square Bertholet, la rue des Tulipiers et les écoles Defrenne et Lamartine, sur des petites zones, qui sont, là aussi, des zones de biodiversité, qui permettent aussi l’accueil d’insectes, permettant aux oiseaux de se nourrir et de vivre en ville.

On a mené une action sur les espèces exotiques envahissantes, qui ne sont d’ailleurs pas très loin de la Mairie, et notamment une action spécifique sur la renouée du Japon ; une expérimentation a été menée sur le rond-point Ondulys. On a pu en tirer des premiers enseignements, ce n’est pas complètement satisfaisant, raison pour laquelle il va y avoir un travail de décaissement des terres infestées, parce que, finalement, la renouée est, malheureusement, bien implantée sur cet espace.

La biodiversité prend sa place un peu partout, aussi dans les cimetières, et il est vrai qu’on a aujourd’hui installé quatre ruches dans les cimetières : celui de Mont-à-Camp et celui du Marais. C’est aussi l’occasion pour les agents de la Ville de se former à la gestion des ruches et de développer leurs compétences dans le domaine. Aujourd’hui, Serge THERY est bien placé pour parler des cimetières, l’objectif pour nous est de faire de ces cimetières aussi des espaces de biodiversité, avec également des mares, notamment, ici, à Mont-à-Camp.

Sur ce qui est à venir – j’avais perdu le nom de LPO, et pourtant, c’est un partenaire clef de la Ville depuis très longtemps, et notamment sur le Parc Naturel Urbain, et ce sont d’ailleurs des actions qui ont été votées ici dans le cadre du budget participatif :

- tout un travail à venir sur des espaces d’accueil d’oiseaux, et en particulier la mise en place d’observatoires et de cheminements, dans une logique de pédagogie active auprès de la population ;
- la réalisation des travaux en génie écologique sur les zones humides se fera à partir de septembre 2024 ;
- sans déflorer la délibération que je présenterai tout à l’heure, la plantation d’une micro-forêt sur 900 m² sur le Parc Naturel Urbain, avec la volonté d’y impliquer les enfants – a priori, il y a une vingtaine de classes –, mais aussi les adultes.

Des animations seront organisées avec trois partenaires que j’ai cités tout à l’heure : Chico Mendès, la LPO et le GON, en particulier pour les sciences participatives, faire en sorte que les habitants soient parties prenantes de l’analyse du potentiel écologique :

- avec le GON, dans le cadre de la Fête de la Nature, il y aura des animations en particulier sur la mare ;
- avec la LPO, balade « découverte de la biodiversité » en particulier sur le quartier du Marais, parce que la biodiversité est partout en ville aussi, près de la Maison des Enfants avec les sorties « chauve-souris », avec « l’arbre et la haie » en novembre ;
- avec Chico Mendès, on vous invite à participer en octobre prochain à l’Apéro Oiseaux, avec une remise des prix – je regarde notre ami Michel – des maisons et jardins fleuris.

L'éclairage public : nous avons aussi dans le Plan biodiversité l'objectif de travailler sur une Trame Noire ; le travail de diagnostic est en cours, mais il y a un enjeu – je parlerai tout à l'heure d'une délibération sur le sujet – de réduction de l'impact de l'éclairage public sur le pont Jules Guesde et globalement sur l'ensemble des parcs. On avait malheureusement constaté que dans certains parcs, il y avait encore des lampadaires qui étaient allumés. Tout un travail se fait aussi sur la biodiversité « nocturne ».

Je termine sur la Charte biodiversité. Le 22 mai prochain, nous aurons l'occasion de faire un temps fort avec les entreprises, avec les acteurs économiques de la ville qui souhaitent s'engager à nos côtés sur la biodiversité. La protection du vivant est vraiment l'affaire de tous : de la Ville sur ses espaces, mais aussi des habitants et des entreprises.

La Charte vise en particulier les bailleurs, qui sont des gros propriétaires fonciers, les entreprises, et aussi les collèges et les lycées, qui ont des espaces de biodiversité. L'idée est vraiment d'avoir des objectifs partagés et d'impliquer ces acteurs (bailleurs, entreprises, collèges, lycées) dans cet objectif de protection de la biodiversité, avec plusieurs niveaux d'engagement qui permettent d'être dans une démarche progrès et de faire en sorte que chacun puisse aller plus loin sur le sujet.

Concernant les habitants, avec Michel VANHEE, le concours des maisons fleuries permettra de bonifier des actions qui sont déjà faites par certains habitants, d'aller un peu plus loin, de bonifier aussi les actions en faveur de la biodiversité dans son propre jardin.

Je l'ai dit en anticipation : signature de la Charte mercredi 22 mai à la médiathèque, qui est aussi la Journée internationale de la biodiversité, on fait d'une pierre deux coups, avec une conférence grand public le soir avec Vianney FOUQUET, du Conservatoire botanique national de Bailleul.

Je remercie les services techniques, Anne VIOLET et l'ensemble des services, des agents, qui sont tous les jours sur le terrain et qui sont les premières vigies de la biodiversité. Je vois Alain LEFEBVRE au loin ; merci pour votre travail à toutes et tous.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC, de ce propos à la fois clair, concis et très pédagogique. On voit bien que nous avançons sur un front vert, pour le coup. Depuis maintenant quelques années, cela prend de l'épaisseur, cela prend une couleur aussi assez naturelle, si vous me permettez ce jeu de mots.

Vous le disiez, sur le projet notamment du Parc, 200 000 € complémentaires – vous ne l'avez pas dit, mais c'est la traduction financière – sont investis sur le projet « Accueillons les oiseaux » avec la LPO, projet soutenu par la Ville de Lille, ce Parc, cher Vincent, que vous avez ouvert sur lui-même à l'époque et que nous ambitionnons aujourd'hui et demain d'ouvrir plus largement sur la ville, au titre de la Trame Verte, évidemment, mais à la bonne échelle : l'échelle du secteur, l'échelle de la Ville, l'échelle de la Ville de Lille et même de la métropole lilloise, puisque nous avons affaire à 30 hectares encore un peu méconnus, en bout de ligne ou en entrée de ligne – comme vous le souhaitez, en fonction de l'endroit où vous cheminez.

Il y a encore beaucoup de travail à faire, même si, vous l'avez dit, Monsieur LIPOVAC, le travail des équipes sur le Parc et sur la Trame Verte en général, est remarquable et retrace allègrement les ambitions de la Ville en Transitions que nous sommes maintenant depuis une petite dizaine d'années.

- **POINT TRANQUILLITE PUBLIQUE**
(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Je passe, sans transition, sur un autre point : c'était l'objet, non pas d'un débat, mais de remarques il y a un ou deux Conseils, où on m'avait, non pas tancé, mais interrogé sur le fait que dans ce Conseil, on discute beaucoup

sur les questions de transition, mais peut-être pas sur le quotidien et peut-être pas assez sur les questions de tranquillité publique ou de sécurité. J'ai bien noté qu'il fallait peut-être en parler un peu plus, à la fois parce que nous faisons beaucoup sur ce sujet, au regard des compétences qui sont les nôtres. Évidemment, le Maire et son équipe ont des compétences très particulières, elles sont précises : un pouvoir de police général, des missions de sécurité au sens large sur la circulation, sur la prévention des accidents, sur la distribution des secours, sur la tranquillité publique, comme c'est indiqué sur le PowerPoint, dans toute sa diversité, des bruits de voisinage aux manifestations diverses et variées sur la voie publique, des questions de salubrité publique, notamment de la lutte contre les déchets, l'assainissement, la santé publique, etc.

Au regard de ces ambitions et de ce travail au long cours au quotidien, du lundi au dimanche, vous le savez, nous avons décidé il y a quelques années de renforcer les effectifs de la police municipale. Nous étions au début du mandat à 18 policiers municipaux. Depuis que je suis devenu Maire, nous sommes maintenant passés à 21 policiers municipaux et l'objectif est de passer à 23 d'ici 2026, donc on aura un renfort complet de 5 policiers municipaux, avec une volonté d'agir, évidemment dans les termes qui sont les nôtres : c'est d'abord la proximité, l'hyper-proximité. Qui pourrait nous reprocher d'être en proximité avec les Lommois et les Lommoises sur ces questions, sur les questions de tranquillité, sur les questions de lutte contre les incivilités, sur la question de la sécurité même si elle n'est pas dans notre premier périmètre puisque c'est d'abord la compétence de l'État et de la police nationale ?

Je vous rappelle d'ailleurs à ce titre, mais vous le savez, que la cellule de veille fonctionne depuis maintenant très longtemps. Elle se tient à un rythme mensuel. Elle réunit tous les acteurs concernés : les enseignants, les proviseurs, les directeurs, les travailleurs sociaux, les partenaires du métro Ilévia, les bailleurs, la police nationale, le Commandant lui-même et/ou le major, les renseignements territoriaux, la police municipale, le Maire et les élus concernés. Ce partenariat est très actif, il est fluide, on se parle quasiment tous les jours, on travaille tous les jours, on échange beaucoup d'informations, beaucoup de données, pour être réactif ; on a la chance d'avoir le commissariat en mairie, cela aide beaucoup, même si le commissariat en question travaille à l'échelle de la circonscription ; cela veut dire que le travail des agents de la police nationale n'est pas simplement fléché vers Lomme mais vers la petite dizaine de communes qui ont besoin de sécurité, sur tous les temps, du matin au soir, sur la semaine.

Je ne serai pas plus long sur ces rapports, qui sont vraiment très étroits, et je m'en félicite ; saluons en particulier le Commandant WROBEL qui nous quittera dans quelques jours, quelques semaines, pour un autre poste, avant, certainement, une retraite bien méritée.

Qu'est-ce que la police municipale à Lomme ?

Vous avez une photographie qui illustre qui sont nos policiers municipaux et la question des effectifs. Si je passe, au-delà du nombre d'effectifs et du ratio plutôt favorable du nombre de policiers municipaux à Lomme par rapport aux autres communes, je ne voudrais pas, par correction, citer le nombre de policiers municipaux des communes voisines, mais je peux vous assurer qu'ils sont en nombre moins important, peut-être parce qu'ils sont partis de plus loin, même si je sais qu'un certain nombre de collègues proches d'ici, recrutent aussi, puisqu'ils ont aussi, évidemment, des problèmes de sécurité, de tranquillité publique et d'incivilités.

Le périmètre de la police municipale, vous le connaissez : c'est à la fois l'activité liée à la voiture, à la capacité que nous avons à verbaliser, parce qu'il faut bien vivre dans un pays avec des lois et des règles. Je vous passe les détails, je ne vous lis pas les *slides* ou vues sur le travail de nos policiers municipaux, mais j'ai quand même demandé de renforcer un certain nombre de pratiques de verbalisation, eu égard, parfois, à des comportements, soit des Lommois, soit des gens extérieurs à la ville, qui roulent trop vite, qui stationnent trop mal, qui provoquent aussi de l'insécurité routière et qui nous valent des récriminations des Lommois – mais je les comprends – sur le fait que, quelquefois, la ville peut être insécure. Le rôle de la police municipale sera aussi, dans les mois et années à venir, d'être encore plus proche sur le terrain, mais remercions une première fois leur capacité à réagir rapidement – j'y reviendrai peut-être tout à l'heure.

Cela questionne – je le dis ainsi parce qu'il y a d'autres sujets d'actualité, on a beaucoup parlé de Vélo+ au dernier Conseil – la place de la voiture en ville, non pas parce que la voiture arrive toute seule, mais parce qu'il y a bien un

conducteur ou une conductrice qui adopte des comportements qui posent un certain nombre de problèmes et qui mérite quelquefois d'être rappelé à l'ordre ; même si ce n'est pas agréable de mettre des PV, il faut pouvoir le faire sur toute la ville.

Le deuxième périmètre de l'activité de la police municipale est très varié ; c'est une police municipale tout terrain, c'est une démarche très volontariste. Je passe en revue :

- la sécurisation des manifestations lommoises ; il y en a quotidiennement, c'est plutôt un propos laudatif qui est le mien sur la ville. On sort d'un moment festif et sportif très important dimanche ; évidemment, la police était réquisitionnée, était présente pour sécuriser ;
- évidemment, et j'y reviendrai peut-être tout à l'heure sur les points de difficulté, la capacité à gérer les gens du voyage à travers leur capacité à aller sur les espaces publics ou privés et à produire en ce qui nous concerne des procédures d'expulsion pour nous-mêmes et pour le privé ;
- les arrêtés ;
- les interventions diverses et variées, tout ce qui nous remonte dans la journée avec les accidents, les squats, les événements familiaux, etc.

C'est donc une police de proximité, d'hyper-proximité, reconnue par les habitants, et je me félicite de ce qu'ils sont, de la manière dont ils se comportent, puisque nous sommes attentifs à ce rapport, pour souligner le fait que la Ville se donne les moyens d'être présente sur tous les quartiers de la Ville, avec parfois une attention particulière là où il y a des soucis particuliers ; quand je pense à la sécurisation ou à la vitesse, on a bien identifié une dizaine de rues plus inciviles et plus insécures parce que les gens roulent trop vite et que la réponse humaine, la réponse policière, est une réponse partielle, utile, et, évidemment, la MEL nous aide après sur la capacité à agir sur l'urbain pour améliorer nos dispositifs.

La police municipale, depuis très longtemps, intervient également dans nos écoles ; c'est lié à ce que je viens de dire de manière préalable, avec la prévention routière. Quelques spécialistes de notre police interviennent. Vous avez les chiffres des interventions théoriques, pratiques, notamment des remises en selle pour le vélo ; c'est toujours très apprécié. La police participe aussi de cet effort pédagogique pour appuyer là où cela fait du bien, c'est-à-dire éduquer aussi les plus jeunes sur les meilleurs comportements lorsqu'ils seront adultes et en capacité de se déplacer, sinon en voiture, du moins parfois à vélo ou simplement avoir des comportements tout à fait légaux.

Je ne serai pas plus exhaustif sur le rôle de la police municipale, mais en même temps, parce que c'est quelque chose qui a été remarqué par « *La Voix du Nord* » il y a quelques jours, qui a produit des chiffres sur le niveau de faits de délinquance, de cambriolages, de vols de voitures sur la métropole lilloise, j'ai demandé à Jérôme COLLET, notre Directeur général adjoint délégué notamment à la sécurité, mais pas que, de produire un certain nombre d'indices ou de chiffres au long cours, là où on a pu récupérer des chiffres, pour voir de quoi on parle à Lomme, parce qu'on en parle, dans les cafés, dans les commerces, dans les rendez-vous du Maire. J'ai fait avec le cabinet à peu près 150 visites d'appartements ou de maisons où on m'interroge sur la situation de la vie à Lomme, sur le rapport au cadre de vie, par exemple, sur les incivilités, mais aussi sur les actes de cambriolage, de petite délinquance et il est intéressant de mettre en perspective les chiffres qui sont les nôtres.

On a retrouvé les chiffres d'il y a 20 ans : il y a 20 ans, à Lomme, 204 cambriolages ; en 2023, 120 cambriolages. Je le dis en transparence, je ne m'en réjouis pas mais c'est comme ça, il est vrai qu'entre 2022 et 2023, on a 30 cambriolages en plus sur la ville, c'est beaucoup. Nous en discutons quasiment tous les jours avec les autorités, avec les Lommois, avec les collègues qui m'appellent et qui me demandent si j'ai ces mêmes faits, nous comparons un peu nos chiffres, et même si l'augmentation est relativement notable, 120 cambriolages, même si, il y a 10 ans, on était à 232 dans notre ville, malheureusement, les chiffres sont parfois encore plus dégradés, ce qui ne nous empêche pas de travailler avec elles ; nous travaillons beaucoup, par exemple, avec Lambersart, parce que nous avons bien identifié le fait que cette délinquance était tout à fait volatile et que les gens qui commettent ces cambriolages le font avec parfois allégresse, sans voir la frontière de ce qui est à Lomme, à Lambersart, à Sequedin ou à Capinghem et parfois, évidemment, à Lille.

Le contexte général peut peut-être expliquer cette hausse, comme on l'a aussi dans le reste du pays et dans la métropole lilloise, avec des pointes dans un certain nombre de villes. On a aussi – je le dis comme j'ai pu l'apprendre, je mets des guillemets, même si tout cela a été en grande partie confirmé – au moins deux équipages – je les appelle ainsi, parce que je ne veux pas non plus être indélicat – qui ont quand même commis beaucoup de cambriolages sur la ville. Je le dis, parce que la police municipale a aussi eu ce travail d'appréhension et d'interpellation, on a pris une équipe sur le fait, une équipe très jeune, très très jeune, un couple, un frère et une sœur, qui ont commis un certain nombre de faits sur la ville, prouvés et avérés, mais aussi sur d'autres villes. Cet éternel recommencement de faits pose quand même un certain nombre de questions sur la manière dont on doit répondre à ces questions, à la fois sur la prévention, la capacité à interpellier et, évidemment, à juger au final.

Je voulais faire ce point. On a même une carte – je ne l'ai pas produite ici – des cambriolages sur les quartiers, donc on sait, en gros, quels sont les quartiers les plus ciblés : plutôt le Bourg et Délivrance, Mont-à-Camp, Mitterrie et, pour finir, Marais.

Nous travaillons continuellement sur le sujet, la police fait des arrestations, même si elle ne le crie pas sur les toits, la police municipale aussi, et nous militons évidemment, mais je le dirai au Préfet quand je le verrai dans quelques jours, pour que la police nationale retrouve aussi d'autres moyens, à l'échelle de la circonscription, pour être peut-être encore plus présente sur la ville, pour faire que les équipes spécialisées tournent encore plus, notamment le soir, pour faire reculer ce chiffre, qui, aujourd'hui, est médiocre, évidemment.

Sur la question des vols, on a retrouvé, là encore, les données sur une petite vingtaine d'années : en 2004, 147 ; en 2014, 164 ; la décade a été quand même très claire, on était autour de 100/110, on est à un peu plus de tentatives de vol, notamment de véhicules automobiles et deux-roues : 126, il y a une recrudescence sur la métropole lilloise, non pas que la police n'arrive pas à arrêter un certain nombre de réseaux, pas des réseaux internationaux, on est à Lomme, mais des réseaux qui s'organisent à l'échelle de la métropole lilloise, mais qui peuvent être aussi branchés, si vous me permettez l'expression, sur des réseaux où il y a de la revente d'automobile sur des échelles continentales autres que le continent européen, par exemple, et des vols de pièces détachées. En cellule de veille, quasiment tous les mois, on a une mise en perspective de ces questions, à la fois sur cette recrudescence avec des réseaux très organisés, très équipés sur le vol de véhicules, avec des véhicules électroniques aujourd'hui, mais qui ont une certaine faiblesse aussi sur les tentatives de vol.

Sur les questions de pièces automobiles, on peut avoir des choses assez atypiques, avec des pièces qui partent des véhicules qui sont dans nos rues, mais aussi dans les résidences, non pas que les résidences ne soient pas gardées, parfois, elles sont bien sécurisées, mais les personnes en question arrivent à rentrer relativement facilement, pour ne pas dire très facilement ; j'ai le souvenir d'une résidence dont je tairai le nom, où pendant une heure et demie, les personnes en question ont démonté 12 capots et sont reparties avec les 12 capots, par exemple.

Évidemment, nous passons du temps avec la police municipale et la police nationale pour travailler sur ces questions et amenuiser les difficultés. Il y a quelques points particuliers sur lesquels nous avons eu gain de cause, il y a eu des arrestations ; je pense notamment au secteur d'Humanité, qui a été frappé il y a quelques années, quelques mois aussi, du côté de Délivrance ; ces trafics ont été en partie démantelés, mais ont tendance à se reconstituer à Lomme et ailleurs.

Sur les vols simples ou tentatives de vol, vous avez les chiffres sur une période moins longue, de 2019 à 2023. On est en dessous de 2019, cela baisse, on est à 278 faits commis sur cet indicateur. Le taux lommois est toujours, a priori, inférieur au taux des communes limitrophes, je m'en félicite, même si, évidemment, tout cela pose encore des problèmes sur les violences et les vols au domicile.

J'enchaîne sur les coups et blessures volontaires : 136 en 2019, cela avait baissé en 2020, cela a augmenté en 2021 et 2022, 163 et 186, pour passer à 176 en 2023. On constate une augmentation nationale, 63 % depuis 2017, mais aussi régionale : hausse des faits, mais aussi peut-être, pour certains, une libération de la part des victimes qui déposent peut-être un peu plus plainte.

Voilà, en transparence, les chiffres que je voulais vous donner, qui interpellent, qui ne sont pas toujours si inquiétants que cela, mais qui provoquent des discussions avec les Lommoises et les Lommois pour améliorer la situation des incivilités, de la lutte contre l'insécurité et la promotion de la tranquillité publique.

Pour la troisième partie, au-delà de tout ce qui est fait par la police nationale sur la présentation des quatre tableaux que je viens d'indiquer, en soutien avec la Ville de Lomme et la police municipale, nous avons encore trois grandes difficultés ou trois grandes priorités.

La première, et je serai court, parce que nous en parlons souvent ici, est la présence des gens du voyage, qui, en soi, ne pose pas de problèmes lorsqu'ils sont sur l'aire d'accueil, mais en pose lorsqu'ils sont sur des terrains, soit publics, soit privés, de manière illicite.

Vous avez nos chiffres : tout le monde se souvient de l'année terrible de 2018, avec cette montée du nombre d'implantations, 153, cela a baissé, c'est remonté, cela a rebaisé ; aujourd'hui, on s'est plus ou moins stabilisé à environ 70 par an ; je trouve que c'est encore beaucoup, c'est beaucoup trop. On en a encore eu de manière assez claire, d'ailleurs pas très loin d'ici, quasi au centre-ville, ils sont restés une quinzaine de jours.

L'action est toujours là, la police municipale est toujours la première arrivée, même le dimanche, surtout le dimanche. Je le dis, je l'avais dit une fois au chef de la police municipale, j'ai gardé la délégation, il n'y a pas d'Adjoint à la sécurité, j'ai gardé cette délégation parce qu'il me semblait important de pouvoir l'incarner et d'être au plus près sur ces questions. Je ne suis pas angélique du tout, cette question du rapport à la sécurité est un droit constitutionnel, c'est un dû aussi, il faut pouvoir agir communément et concrètement pour améliorer la situation.

Potentiellement, ce n'est pas simplement une question de chiffres, parce que, factuellement, on pourrait mettre en perspective, 153 versus 71, on a divisé par 2, mais qui, aujourd'hui, ici et en ville, peut être satisfait de la situation, à Lomme ou à Villeneuve d'Ascq ? Quand nous avons rencontré le Préfet il y a quelques mois sur la situation, il nous a dit très concrètement : « Je sais, vous êtes les deux communes, Villeneuve d'Ascq et Lomme, les plus impactées de la métropole lilloise, Villeneuve d'Ascq d'abord. Lomme, vous êtes toujours en priorité ». Je ne dis pas que la Préfecture ne fait rien, parce que ce serait abusé, nous avons des rapports étroits, larges et profonds avec la Préfecture sur ces questions, on arrive à produire les arrêtés d'expulsion pour tout le monde et on arrive à avoir les ordres d'expulsion. Après, la vraie question reste évidemment d'avoir les forces de l'ordre pour pouvoir procéder aux expulsions ; certaines sont très rapides, d'autres le sont quand même un peu moins.

Dans l'ordre du jour des discussions à venir avec Monsieur le Préfet qui vient d'arriver, il y a quelques semaines, je remettrai au goût du jour cette discussion, considérant que ce n'est qu'une partie de la discussion. La discussion vaut aussi avec nos amis de la MEL, et j'ai fait une tribune il y a quelques mois sur la manière dont on organise la loi et la loi est respectée à toutes les échelles, à l'échelle locale aussi, sur la question de l'accueil des gens du voyage, sur la question des aires d'accueil au grand large, de grand passage, sur lesquelles il y a encore des interrogations. Tout cela n'est pas réglé. Je demande aussi aux Maires de la communauté urbaine de la MEL d'être au clair sur la capacité à recevoir les publics qui doivent être reçus, sans que cela légitime le fait que les implantations illicites à Lomme soient regardées de loin. Elles ne sont jamais regardées de loin, ni celles qui durent peu longtemps ni celles qui sont longues et parfois massives – je pense à celle de la rue du Chemin noir, lorsque nous avons vu arriver quasiment 200 caravanes sur le terrain en question, pour une durée d'implantation et une récurrence par deux fois importantes.

Je vous tiendrai informés de ce rendez-vous dans les semaines à venir.

La deuxième actualité, je laisse parler la photo ; cela peut être une belle photo, elle a un côté esthétique, il y a des couleurs, des voitures, on pourrait l'afficher éventuellement sur un mur – ce n'est pas trop ma tasse de thé, mais pourquoi pas. Qu'y a-t-il derrière cela ? Derrière cela, il y a les rodéos urbains, depuis maintenant de longues semaines, il y en a eu, je crois, sept ou huit depuis le mois de janvier, ils ont commencé tôt la saison, si vous me permettez ; on a été relativement au calme l'an dernier – cher Jérôme, je te regarde –, un peu moins il y a deux ans. Ils ont retrouvé des chemins d'implantation au parking de Carrefour-IKEA qui me consternent vraiment, cela nous a valu d'ailleurs une pétition assez

importante des riverains, à laquelle j'ai répondu par un courrier pour signaler que, évidemment, c'était pris en compte, j'ai la chance d'habiter juste à côté, donc je suis aux premières loges pour entendre les rodéos le vendredi ou le samedi, le vendredi et le samedi, il peut arriver que ce soit les deux. Ils ont quasiment pignon sur rue, donc ils diffusent leur information sur Internet, sur Facebook, et ils arrivent à des heures relativement tardives pour faire cette démonstration des voitures et, en même temps, évidemment, ces rodéos, ces *runs*, ces crissements de pneus, etc. C'est une vraie pollution, il y a une vraie exaspération de la part de la population.

Nous avons tenu quelques réunions aussi en Mairie avec les acteurs privés de la zone ; c'est une zone privée, la Ville n'est pas chez elle sur les parkings en question. J'ai demandé, en accord avec le Commandant de police WROBEL, d'ouvrir un GPO (groupement de partenariat opérationnel), ouvert il y a maintenant quelques semaines, il demeure sur la durée.

J'ai demandé à la police municipale d'être présente le vendredi et le samedi sur place, en dehors de leurs horaires, des gens sont volontaires pour y aller, et la police nationale aussi diligente des équipages, qui n'empêchent pas forcément l'implantation. J'ai le souvenir d'une implantation qui a été catastrophique en termes de sonorité et de malveillance, où le téléphone a beaucoup sonné, la Mairie, le mien, les voisins, etc., donc pétition, et pour autant, la police municipale et surtout la police nationale avaient fait presque 80 verbalisations des personnes en question.

J'ai réuni les acteurs, je leur ai demandé de sécuriser physiquement la zone. J'ai eu des réponses plutôt positives dans un premier temps et j'ai l'impression qu'aujourd'hui, tout cela coûtant un peu d'argent, ce sera un peu plus compliqué. Cela nous rappelle, cher Roger, les discussions sur la zone qu'on a eues il y a quelques années et qui, aujourd'hui, produisent à peu près les mêmes effets ; je ne voudrais pas, une fois de plus, que la Ville de Lomme sécurise à ses seuls frais, à ses seuls deniers, des terrains qui sont déjà des terrains privés.

Comme je suis courtois, je le reste, mais je deviens aussi particulièrement désagréable quand on aménage la vérité – je ne dis pas qu'on me ment, mais on aménage la vérité –, donc j'ai écrit au syndic pour le mettre en demeure de réaliser les équipements de sécurité dont on a besoin, peut-être l'équivalent de ce qui se passe à la zone V2, à Villeneuve d'Ascq : pour d'autres raisons, liées à l'implantation du stade, il y a eu cette mise en sécurité avec des barrières ; je sais qu'il en faut quelques-unes, mais je pense que la tranquillité n'a pas de prix, elle a peut-être un coût mais elle n'a pas de prix, comme on dit aussi pour les questions d'éducation sur un autre sujet.

Tout cela me met dans une colère froide ou plus chaude. J'ai écrit aux riverains, il y a encore eu un fait un peu moins important samedi soir, donc je demande que l'on sécurise cette zone définitivement, comme la Ville s'est déjà engagée sur cette zone sur des sommes qui ne sont pas forcément neutres et je mettrai, là encore, ce point à l'ordre du jour avec le Préfet. Je ne dis pas que la police nationale ne fait rien, ils font, j'appelle moi-même le 17, on me répond gentiment, mais, évidemment, avec la limite des effectifs qui sont disponibles aux heures en question un week-end, et tout cela avec une conviction : celui qui est le plus souple, celui qui est le plus laxiste, recueille les dividendes de l'inaction, c'est-à-dire la reproduction des faits réitérés depuis maintenant quelques semaines. Je vous le dis avec des mots plus vulgaires : j'en ai ras le bol, et je pense que les Lommois qui habitent le secteur un peu aussi.

La lutte contre l'insécurité routière, je le dis souvent, mais c'est un peu un mantra, est un objectif de mandat très clair : nous sommes précautionneux tous ici de la vie des gens, donc sur ce sujet, il n'y a pas de discussion possible sur la manière dont il faut agir. Il faut agir de deux manières complémentaires ; je l'ai dit tout à l'heure en mettant en valeur la police municipale, j'aurais pu mettre en valeur aussi la police nationale, qui fait des contrôles de police à notre demande, etc. J'ai le souvenir dans un certain nombre de rues (la rue Albert Thomas, la rue Eugène Descamps dont on parlera tout à l'heure) de verbalisations par centaines de gens qui roulaient excessivement vite ou trop vite et qui pouvaient provoquer des accidents de circulation.

Je vous rappelle, par exemple, le million d'euros que nous avons décroché de la MEL, même s'ils ont eu du mal à produire ce million d'euros, sur la rue Victor Hugo, avec ces accidents de circulation qui n'ont pas causé de mort, mais qui ont causé des dommages un peu humains quand même et mobiliers importants, je pense à une pharmacie au milieu de la rue, etc. On a cette carte mentale de rues qui sont accidentogènes et qui mériteraient d'être travaillées par la MEL.

D'ailleurs, on se fait « disputer » – je prends un terme plus laudatif qu'« engueuler » – par les habitants sur le fait que cela n'avance pas assez vite, mais on n'a pas la compétence voirie et les demandes des Villes sont évidemment singulièrement abyssales sur le niveau de sécurisation, et la MEL, évidemment, ne peut pas tout faire.

Cela étant, lorsqu'il y a des priorités de ce type, il faut pouvoir dégager des moyens ; c'était le cas pour la rue Victor Hugo, c'est le cas pour les travaux à venir – j'y reviendrai tout à l'heure dans une délibération – sur la rue Eugène Descamps, c'est le travail des travaux que nous menons depuis de longs mois sur la Délivrance pour avoir des vitesses et des circulations plus apaisées. Je vous le dis, la décision a été prise de passer la ville à 30 kilomètres/heure, quasiment sur toute la ville. Vous me direz : « Comment allez-vous faire ? » ; nous avons des moyens nouveaux, puisque nous avons des personnels nouveaux, avec des policiers qui seront sur le terrain, évidemment. Je crois aussi, c'est mon côté optimiste qui parle, que le simple fait de passer à 30 kilomètres/heure n'oblige pas forcément les uns et les autres à respecter les 30 kilomètres/heure, mais il y a quand même une capacité à lever le pied lorsque l'on voit un panneau ou une ellipse qui permet de voir qu'on ne peut plus rouler à 50 kilomètres/heure.

Ces ellipses vont arriver, un arrêté du Maire paraîtra à la date du 13 mai, des aménagements seront faits par la MEL et il y aura des verbalisations pour rappeler qu'en ville, et même ailleurs – cela dépend où on est –, on respecte les uns et les autres, on respecte les habitants et on évite d'avoir des comportements qui conduisent au pire. Dans les derniers mois, je ne vous l'ai pas dit, mais j'ai vu beaucoup de Lommois qui m'ont dit : « on a failli être estropié, on a failli y passer, on a failli mourir sous les roues d'une voiture ou d'un camion », sur l'avenue de Dunkerque ou sur d'autres rues. Cela pose la question de la responsabilité.

Comme on l'a dit, on le fait, donc on promeut cette sécurité et cette lutte contre l'insécurité routière qui va participer aussi à cette Ville en TransitionS, cher Jean-Christophe, que tu évoquais tout à l'heure ; tout est un peu lié quand même.

Enfin, un dernier point – je n'ai pas tout dit, mais on en reparlera et vous le verrez – sur la lutte contre l'incivilité, parce qu'il y a trois sujets :

- la sécurité, dont on a parlé, qui peut ouvrir place à débat avec les Lommois ;
- la question de la tranquillité ;
- les incivilités, c'est-à-dire tout ce qui est un peu polluant dans la ville ; c'est le cadre de vie, par exemple, on a un certain nombre d'interrogations des Lommois qui ont une capacité d'écoute limitée à des projets de transition ou autres, parce que tant qu'on n'a pas réglé les problèmes de cadre de vie, il est un peu compliqué de parler d'autre chose.

La brigade cadre de vie est bien née, c'était une promesse de campagne ; elle a été créée, elle a été doublée récemment, elle tourne deux jours, le mardi et le jeudi, sur les dépôts sauvages, il y a une équipe de la police municipale et de la propreté publique qui intervient. Il faut beaucoup de pédagogie, ils toquent aux portes, ils signalent aux gens de retirer les poubelles du trottoir, ils signalent aux bailleurs les difficultés, plus ou moins aimablement, parce que les bailleurs ont aussi une responsabilité là-dessus, sur le domaine privé avec la SNCF, pourquoi pas... Cette brigade est déployée aujourd'hui. Vous avez une vue des équipements qu'ils ont touchés il y a quelques jours. De la communication est faite en plus ; nous allons accentuer cette communication.

J'ai des retours, plutôt positifs, de la brigade, parce qu'elle commence à être connue, mais surtout d'habitants qui me disent : « Le cadre de vie commence à s'améliorer, continuez », mais c'est une tâche d'envergure ; là encore, c'est une tâche continue. Il y a des dépôts sauvages qui sont redoutables parfois, vous connaissez ces points noirs, on les surveille de près, on arrive à faire des verbalisations, avec des chiffres qui vous sont présentés.

Je voulais prendre un peu ce temps pour pouvoir vous faire cet éclairage de la manière dont on conçoit les choses de manière globale : sécurité, tranquillité, incivilités, avec un effort quand même important de partenaires – je parle évidemment des bailleurs, de la police nationale, de la police municipale –, et après, il faut compter sur l'optimisme, « l'optimisme de la volonté » disait Pierre MENDES FRANCE, que vous avez certainement bien connu, par livres en tout cas ; l'optimisme de la volonté, c'est aussi compter sur le changement de comportement. On peut hausser les sourcils,

Monsieur GROSSE, on peut parfois s'interroger, mais c'est l'éducation, la capacité à ne plus jeter, la capacité à respecter les autres, sans être naïf, et si cela ne suffit pas, sortir le carnet à souches, comme on le disait avant, et rappeler les droits et devoirs de tout citoyen qui se respecte et respecte la ville. La ville n'est pas sale par nature, la ville devient sale parce qu'il y a des comportements indécents.

- VŒU DU GROUPE LOMME VERTE – POLLUTION REFINAL

M. LE MAIRE.- Sans transition, j'ai un vœu proposé par Lomme Verte sur la pollution REFINAL. Il sera présenté par Claire ZYTKA-TARANTO.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous continuons à être extrêmement préoccupés par l'activité de l'entreprise REFINAL, située sur le quartier du Marais à Lomme. En effet, les nuisances principalement olfactives, mais aussi sonores ou sous forme d'émanation de fumée, sont nombreuses et récurrentes depuis des années. Cette pollution fait craindre des risques sanitaires notables aux habitants lommois du Marais et de Mont-à-Camp et aux habitants lillois des Bois-Blancs.

De très nombreuses sollicitations à la Préfecture ont été émises depuis mars 2017. Un arrêté préfectoral a été prononcé en juillet 2019 avec la mise en place d'un protocole de surveillance. Des études ont été diligentées et des travaux annoncés.

Les nuisances, les plaintes et les sollicitations aux instances de l'État se poursuivant et semblant rester sans effet, un nouvel arrêté a été émis en juillet 2023. Ce dernier arrêté a rendu officielles les intentions issues d'une rencontre en novembre 2022 entre élus lommois et lillois, DREAL, ARS et Préfecture :

- poursuite de la surveillance environnementale ;
- évaluation des risques sanitaires par l'exploitant ;
- et mise en place d'un comité de suivi constitué des services de l'État (DREAL et ARS), du PDG de REFINAL, des riverains, des associations et de la Mairie qui doit porter une attention très vigilante au respect des engagements pris et à la bonne évolution de la situation.

Une première rencontre de ce comité de suivi a eu lieu en novembre 2023. Cette instance doit pouvoir veiller au suivi des études et travaux prescrits. Un suivi des plaintes des riverains, un cahier des charges de l'étude sanitaire, la poursuite des travaux de ce comité avec notamment une visite de l'entreprise devaient se mettre en place.

Or, quatre mois après l'installation de cette commission, nous n'avons aucune nouvelle sur la suite donnée à ces engagements.

Il apparaît que depuis sept ans, et malgré des mobilisations citoyennes, des rencontres, des arrêtés, des sollicitations à l'entreprise et aux services de l'État, la pollution et les nuisances potentiellement graves qu'elle engendre perdurent.

Qu'en est-il des engagements de l'État vis-à-vis des citoyens concernés et de la Ville de Lomme ?

Ainsi, le Conseil communal de la Ville de Lomme réuni le 4 avril 2024 demande au Préfet des Hauts-de-France de respecter des engagements qui l'obligent et de prendre en urgence les mesures qui s'imposent en effectuant toutes les études sanitaires nécessaires, en imposant les travaux et aménagements indispensables, en assurant un contrôle et un suivi du bon respect de ces mesures.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame ZYTKA-TARANTO. Évidemment, j'ai bien vu, lu et entendu le vœu que vous proposez, je proposerai d'ailleurs au groupe de le voter dans la foulée.

Je voulais simplement vous dire, à votre groupe mais aussi à tous les élus et, plus largement, à tous les Lommois, que c'est une question très importante, la Ville s'en est occupée depuis longtemps. Quand j'ai repris la Ville, devenant Maire, nous avons continué l'action menée. Vous avez rappelé un peu l'échéancier qui était produit, notamment la rencontre de novembre 2022, où l'État a répondu favorablement à notre demande concernant le maintien de la vigilance du site industriel. Cette discussion a produit ses effets, vous l'avez dit tout à l'heure :

- la poursuite de la surveillance environnementale, mais qui demande à être construite et affinée, parce qu'aujourd'hui, on n'y est pas ;
- la réalisation d'une évaluation des risques sanitaires ; on a même évoqué l'après, puisqu'on voit bien qu'il y a un certain nombre d'autres sujets à venir lorsqu'on aura cette ERS produite par l'exploitant, sous couvert de l'arrêté préfectoral pris en 2023 ;
- la mise en place de l'instance qui s'est réunie. On avait convenu avec Monsieur DERICHEBOURG à l'époque, en novembre, qu'on se reverrait et que les travaux devaient se faire.

Aujourd'hui, force est de constater qu'il y a effectivement un décalage, une distorsion, entre les obligations qui étaient posées par le Préfet, validées ici même, dans la salle d'à côté, et ensuite encore en commission de suivi de site, si vous me permettez l'expression qui n'est pas forcément usuelle mais qu'on comprend aujourd'hui, qui pose la question de l'accomplissement à la fois des travaux et des conséquences, plutôt positives.

Monsieur DERICHEBOURG nous a demandé du temps et le patron local de l'entreprise aussi, parce que les travaux présentaient du retard, mais en même temps, vous comme moi, moi comme vous, sommes sollicités maintes et maintes fois par les riverains, notamment de la rue Bertholet. J'y suis allé peut-être quatre ou cinq fois, mais sur des habitations différentes, pour les mêmes contraintes et les mêmes conséquences, plutôt une contrainte sonore, puisqu'ils sont à portée, à 10, 20, 30 mètres de l'entreprise, donc il y a cette pollution sonore avec ces godets qui tombent, et tout fermé dans la maison, dans le salon ou dans la pièce, quelle qu'elle soit, vous entendez bien la difficulté de vivre dans les pièces en question. Avec Simon DELANNOY, mon Directeur de cabinet, notre DGS, Mehdi BOUKERROU, ou les élus, nous sommes sollicités également par un certain nombre d'habitants du quartier sur les nuisances olfactives nombreuses et variées, inquiétantes, de personnes qui siègent d'ailleurs dans la commission en question – je ne donne pas le nom de la personne, mais elle y siège – et d'autres, et j'ai même l'impression que le « champ » de ces odeurs récurrentes a tendance à augmenter. C'est une intuition, mais je vois bien que le périmètre de ceux qui nous écrivent et qui s'inquiètent a tendance, aujourd'hui, à augmenter.

Nous avons proposé, nous avons fait la demande, de mettre en place, par exemple, un canal de signalement et d'alerte auprès des services préfectoraux ; cela n'a pas été le cas. Je ne vais pas reprendre mon antienne comme tout à l'heure, mais je ne vais pas aller voir le Préfet pour rien, vous l'avez bien compris, et REFINAL sera aussi à l'ordre du jour de ce rendez-vous que j'espère rapide ; je lui laisse le temps d'arriver, mais vu les problématiques qui sont les nôtres, on rappellera assez rapidement Monsieur le Préfet.

La commission de suivi de site qui était décidée avec une visite de l'entreprise, parce que je pense qu'il est important d'aller voir ce qui se passe à l'intérieur, Monsieur DERICHEBOURG l'avait acceptée, mais on n'a pas de date à ce jour. Je rappelle que nous avions aussi souhaité, et c'est très important, être associés à la rédaction, avec les associations et le comité en question, du cahier des charges de l'étude sanitaire, pour bien être au clair sur ce qui est fait dans l'entreprise, ce qui est produit dans l'entreprise et quelles sont ses conséquences très claires, ce qui n'a pas pu être prouvé dans la précédente étude, en tout cas ce n'était pas assez clair pour l'État, cela l'était peut-être un peu plus pour nous.

Ces signalements sont là, les difficultés sont là, ce vœu est utile pour avoir une position du Conseil municipal, j'espère, de manière unanime.

En tout cas, je vous ferai suite à ce vœu avec la rencontre du Préfet et, évidemment, le dialogue qui continue avec Monsieur DERICHEBOURG, l'entreprise, pour qu'il y ait un respect scrupuleux de ce qui a été décidé par l'arrêté préfectoral. C'est un engagement que nous devons aux Lommois et aux Lommoises.

Je vous propose de voter le vœu.

Qui souhaite voter le vœu ?

(Le vœu du groupe Lomme Verte « Pollution REFINAL » est adopté à l'unanimité.)

Je vous remercie.

- QUESTION ORALE DU GROUPE FAIRE RESPIRER LOMME

M. LE MAIRE.- Monsieur GROSSE, je vous laisse le micro pour présenter la question orale.

M. GROSSE.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vais revenir avec cette question sur le sujet de la tranquillité publique que vous avez évoqué, Monsieur le Maire.

D'abord, vous féliciter pour cet exercice de transparence, je crois qu'il est source d'information pour l'ensemble des conseillers présents.

Je voulais également remercier la police municipale pour son action, c'est important, et ce qu'ils font au quotidien pour les Lommois et les Lommoises est aussi important.

Je voulais vous signaler aussi qu'il y a quelques semaines, on a observé des véhicules calcinés dans le périmètre du cimetière du Bourg, trois, de mémoire. Ces incendies volontaires dégradent évidemment la qualité de vie des riverains qui se posent la question de savoir ce qu'il est possible de faire pour éviter que le quartier se transforme en un lieu où les délinquants de la métropole viennent brûler leurs véhicules.

Face à cette situation, même si elle a les limites que vous nous avez souvent expliquées devant ce Conseil, la vidéo-protection serait peut-être de nature à aider les forces de l'ordre et à rassurer les riverains. Malheureusement et comme l'indique la faiblesse des moyens alloués à la vidéo-protection lors du dernier budget que nous avons voté en janvier, il semble que le recours à la vidéo-protection à Lomme reste relativement limité.

Pourtant, si l'on regarde pas très loin, à Lille, les choses semblent un peu bouger. Lors du vote du budget, un montant significatif a été alloué à la vidéo-protection, si j'ai bon souvenir, de l'ordre de 879 000 € ; à Lomme, on est à 60 000 €. Cette différence nous fait réfléchir, surtout dans un contexte où, comme vous le dites, on a des policiers municipaux qui sont sur le terrain et cela les aiderait peut-être, ainsi que la police nationale d'ailleurs, à identifier certains problèmes et ce serait peut-être aussi une façon de rassurer certains riverains.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous indiquer si vous seriez favorable, comme cela se fait à Lille, au développement de la vidéo-protection à Lomme ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GROSSE.

Je ne ferai pas de la mauvaise politique, je ne serai pas dans la caricature, je vous répondrai franchement, on n'a pas changé de cap depuis le début du mandat ; il y a quelques moyens, vous les avez chiffrés, pour équiper la ville sur les sites que nous souhaitons protéger, plutôt les sites publics, les salles de sport notamment. On a une liste, je peux vous en faire la lecture assez rapide, une petite vingtaine de caméras sont réparties sur 20 sites : Beaulieu, la salle de sport Leo Lagrange, Van den Eeden, la Salle du Parc, le stade des Ormes, etc. Là-dessus, nous nous équipons, et d'ailleurs, nous serons certainement raccordés à terme, cher Jérôme, au CSU demain pour pouvoir sécuriser un peu mieux nos équipements ; je pense notamment aux gens du voyage qui passent sous les portiques, donc il est bien aussi d'avoir des éléments de preuve, même si, parfois, en se filmant, eux-mêmes nous les donnent – je le dis avec une certaine franchise, ils sont quand même assez candides, nos amis.

Donc il y a des caméras à Lomme.

Est-ce qu'il y en aura plus demain ? Pas forcément. Ce n'est pas que je suis sur un dogme, mais je suis quand même assez pragmatique. Le choix a été fait aujourd'hui d'aller sur un renforcement du nombre de policiers municipaux, il va continuer ; ce sont des hommes et des femmes précieux, qui seront voués à des tâches que j'ai évoquées tout à l'heure, qui n'éviteront pas forcément tous les faits qui ont été évoqués. Je n'ai pas évoqué le nombre de véhicules incendiés, cela nous a échappé dans nos chiffres, mais on y reviendra peut-être ; de mémoire, il y en a beaucoup moins qu'à une certaine période, où il y avait un art de l'incendie sur Lomme et sur d'autres villes.

La comparaison avec Lille est faite là-dessus, comme elle pourrait être faite sur d'autres sujets. Je ne vais pas dégager en touche, mais Lomme n'est pas Lille, Lille n'est pas Lomme, ici, nous avons notre propre stratégie, par exemple sur l'école, sur les rythmes scolaires, sur le soutien à un dispositif particulier dont nous parlerons tout à l'heure avec le non-amendement que vous poserez – comprenez qui pourra –, etc. On n'a pas toujours les mêmes problématiques non plus.

Aujourd'hui, très clairement, je reste dubitatif sur la capacité que l'on a à déployer les caméras sur la ville.

Je vous le dis en franchise, vous n'êtes pas obligés de me croire, sur le nombre de rendez-vous que je peux faire chez l'habitant, sur les rendez-vous du Maire, sur les interpellations diverses et variées, sur les rendez-vous ici, tout ce que vous voulez, je n'ai pas aujourd'hui une demande claire, nette, massive de dire : « Passons au tout caméra et faisons que tout soit réglé ». Déjà, c'est un postulat qui mériterait débat, je ne suis pas un spécialiste de la question, mais on peut lire un certain nombre d'études qui ont été produites, sur la capacité et l'efficacité de la vidéo-protection ou surveillance qui reste parfois à démontrer, pas simplement à Lomme, mais aussi dans d'autres pays ; en Angleterre, j'ai la chance de connaître bien Londres, on voit qu'à Londres, ce n'est pas si simple, par exemple.

Il y a la question de l'efficacité, la question de l'élucidation des affaires qui est plutôt résiduelle. On a inventé un instrument simple que vous connaissez, que vous pouvez acheter si vous fréquentez le marché de Lomme, qui s'appelle une cagoule, qui coûte 2 €. Je vous donne un exemple très précis d'un fait qu'on a vécu, parce qu'on a eu les images, d'une résidence qui a été visitée, où les personnes en question ont volé des voitures, ont cassé des voitures, ont volé des pièces, avec des cagoules, ils ont cassé les caméras intérieures de la résidence, ils sont rentrés un peu comme dans du beurre et ils se sont pointés devant les caméras et ont dit « bonjour » aux caméras. C'est un fait, ce n'est pas le mien, et je le regrette, parce que cela veut dire que cela pose quand même beaucoup de questions et on ne peut pas mettre des caméras partout.

L'autre question qui m'interroge peut-être encore plus, même s'il peut y avoir un effet dissuasif pour rassurer, est le coût, quand je vois les coûts de Communes – il n'y a pas que Lille, il y en a d'autres – qui ont investi des sommes très importantes. J'en ai retrouvé deux :

- Argenteuil, petite Commune très sympathique que vous connaissez peut-être, a investi dans 180 caméras il y a quelque temps, un peu moins de 300 000 €. Les caméras, c'est bien, mais que fait-on des images ? Il faut pouvoir les visionner, c'est-à-dire qu'il faut avoir des opérateurs, il faut pouvoir les regarder, diffuser, etc. Le coût RH est d'environ 500 000 €. $500\ 000 + 300\ 000 = 800\ 000$; je n'ai pas 800 000 € à mettre dedans. En revanche, je sais ce que représentent 800 000 € ; c'est 2 fois la somme que nous mettons sur les classes de neige ou les classes découverte, c'est 1,5 fois le montant des subventions municipales, pour une efficacité qui n'est pas forcément prouvée, au regard des études et de ce qui se passe à la fois sur la métropole lilloise et plus largement.
- Autre exemple, une autre ville plus proche de nous, qui n'est pas Lille : Wasquehal – je crois que l'information vient de « *La Voix du Nord* », si elle est fautive, vous m'en excuserez –, plus de 300 caméras, 20 000 habitants, le nombre de cambriolages à Wasquehal est plus important qu'à Lomme, et assez largement.

Je pourrais continuer... J'ai répondu assez clairement. Je comprends votre question, je peux comprendre et j'entends les interpellations des Lommois, les Lommois souhaitent, comme tout le monde, comme tout Français, vivre en paix, en sérénité – comme dit notre meilleur ami –, mais en même temps, aussi avec la capacité d'être protégé par la police nationale ; je réclame et réclamerai au Préfet d'autres moyens de police pour compléter les nôtres, notamment la nuit pour les vols de véhicules, puisque c'est plutôt la nuit, pour les cambriolages, c'est plutôt le jour, on peut être surpris, mais c'est parfois 15 heures, 16 heures, 17 heures, avec des approches liées soit aux cours, soit aux horaires de sortie d'école. On appelle à la vigilance aussi et on est présent sur le terrain.

Votre question méritait d'être posée selon vous et je pense que je méritais de vous faire cette réponse à la question orale qui était la vôtre.

Merci, Monsieur GROSSE.

Nous en avons fini avec le préambule du Conseil, mais c'était intéressant.

**2024/26 DECLASSEMENT A POSTERIORI DE LA PARCELLE CADASTREE PREFIXE 355 SECTION A
N° 1267 (878 AVENUE DE DUNKERQUE)**

M. LE MAIRE.- Sur la première délibération, pour ôter tout suspens, il n'y a pas de demande d'intervention, nous sommes sur le déclassement a posteriori d'une parcelle cadastrée préfixe 355, etc. Cela n'avait pas été fait à l'époque. La loi nous permet de procéder au déclassement rétroactif de la parcelle en question. Je vous propose donc de le faire et de voter celle-ci.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/26 est adoptée à l'unanimité.)

Merci de cette unanimité.

**2024/27 PRISE A BAIL D'UN LOCAL SIS 888 AVENUE DE DUNKERQUE – FIXATION DU MONTANT
DU LOYER**

M. LE MAIRE.- La deuxième délibération est la prise à bail d'un local sis 888 avenue de Dunkerque – fixation du montant du loyer. De quoi s'agit-il ?

J'avais eu l'idée il y a quelques mois, peut-être même plus d'un an, un an et demi, de pouvoir retrouver peut-être une porte d'entrée de la ville qui soit autre que la Mairie ici, située dans ce quartier, pour d'autres quartiers. Il me semblait que cela pouvait correspondre à une demande des Lommois, notamment de ceux de Bourg, chère Claudie, de ceux de Délivrance ou de ceux de Mitterrie, et il s'est avéré que sur l'avenue de Dunkerque, en particulier au 888, il y avait une ancienne bijouterie qui arrêtait son bail et j'ai proposé à Monsieur le DGS, Mehdi BOUKERROU, de pouvoir reprendre celui-ci pour pouvoir faire un certain nombre de permanences sur l'espace en question. Il y aura quelques travaux à faire, puisque le local est un local commercial, donc nous les ferons en toute raison et cela permettra peut-être aussi aux Lommois de ces secteurs, sur les trois quartiers, d'avoir accès peut-être à la police municipale – dans le débat sur Vélo+ il y a quelques semaines, on a évoqué les incivilités dans le secteur, au Bourg et un peu ailleurs, on a évoqué les problèmes, parfois, de stationnement dans le parking Saint-Vincent qui va être refait, mais bon... –, il y aura peut-être une permanence sur Vélo+ puisque c'est un projet structurant, donc cela permettra de donner aux gens la bonne et vraie information, plutôt que des rumeurs ou autre chose, des « vérités », comme dirait l'autre, des permanences sur le logement, puisqu'on a beaucoup de choses qui arrivent sur ce sujet, le commerce, chère Karima, la Maison des Seniors, des permanences d'élus, etc.

La proposition est donc de prendre ce bail et de pouvoir retrouver une porte d'entrée là où était l'ancienne Mairie, à deux pas, avant la création de cette Mairie en 1961.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur MOULIN et Madame LEFEBVRE.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

C'est une très bonne idée, effectivement, de vouloir projeter les services publics dans le cadre de ce bail ; politiquement et en toute objectivité, c'est une bonne idée.

Maintenant, c'est toujours bien d'avoir de bonnes idées, mais cela peut aussi poser quelques questions en matière d'exécution, et j'ai bien compris que ce n'était pas une délibération visant à vous autoriser à signer un bail en tant que tel, mais que c'était une délibération qui visait à fixer un certain nombre de sommes au budget de la Ville dans le cadre de l'exécution de ce bail.

C'est toujours un peu regrettable qu'on n'ait pas eu ce bail « *in extenso* », de manière à avoir une connaissance précise de ce qui peut y être fait, c'est-à-dire qu'il est fondamental dans un bail commercial de connaître la destination précise du local pour savoir ce que l'on peut y faire, quels types d'activités diverses et variées. C'est la première des choses.

La deuxième des choses est qu'un certain nombre de travaux vont être faits, mais on part un peu dans l'inconnu, et ces travaux, on ne sait même pas, vu qu'on n'a pas le bail, en définitive, quel sera le patrimoine qui va assumer définitivement le coût de ces travaux : est-ce que c'est un « enrichissement » du bailleur fait par le biais de la Ville ou est-ce qu'en définitive, le bailleur, par des mécanismes divers et variés, pourra rétrocéder une partie de ces travaux, voire les faire éventuellement à ses frais exclusifs ?

On ne sait pas non plus quels types de travaux sont mis à charge du locataire commercial, parce qu'on est en matière de bail commercial, on n'est pas sur un bail dérogatoire ou autres, où on peut avoir une foultitude de clauses concernant des travaux qui, normalement, relèvent du bailleur et qui sont transférés au locataire ; ça non plus, on ne sait pas.

On ne sait pas non plus, et c'est encore une chose assez curieuse, j'en déduis au regard de la rédaction de la délibération qu'on a une révision annuelle, c'est-à-dire qu'on a une clause d'échelle mobile, et c'est une dérogation aux grands principes en matière de baux commerciaux, parce que, généralement, la révision du loyer est triennale.

Très objectivement, oui, c'est une bonne idée ; maintenant, on est un peu dans le flou. Je ne vais pas sortir l'antienne : « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup », mais en tout état de cause, un peu plus de clarté aurait été intéressant.

Et puis, a priori, ce n'est pas le seul local disponible sur la ville de Lomme sur cette avenue. Mettre tous ces services dans 40 m², avec des journées qui ne font que 24 heures et une semaine qui ne compte que 7 jours, il va peut-être falloir empiler les gens, je n'en sais rien, peut-être créer des mezzanines, je n'en sais rien non plus, mais je pense que vous avez des idées à ce sujet. Vous avez, par exemple, d'autres locaux qui sont sur cette avenue, qui ont un prix au mètre carré qui est divisé par 2, qui sont une fois et demie plus grands et où on aurait pu... mais je pense qu'il y a dû y avoir des études, et c'est pour cela que vous avez choisi ce petit local au loyer relativement cher, il doit y avoir un intérêt stratégique.

En tout état de cause, je suis un peu surpris, et encore plus surpris, même si ce n'est pas interdit, qu'on ait choisi ce système juridique du bail commercial, qui est quelque chose de très lourd quand même quand on est locataire, alors que l'on aurait pu avoir un peu de souplesse avec un bail « *sui generis* ».

Alors oui, vous me direz : « Il faut faire confiance », vous me direz que c'est un beau projet, vous me direz qu'il y a l'esprit du contrat ; moi, je n'ai pas de contrat, donc je ne sais pas quel est éventuellement son esprit.

En tout cas, ce sera une abstention concernant cette délibération, non pas que ce soit une mauvaise idée, mais il y a manifestement un certain nombre de questionnements, et peut-être que vous apporterez des réponses qui feront changer mon vote.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur MOULIN.

Claudie LEFEBVRE.

Mme LEFEBVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai le plaisir ce soir de vous présenter cette intervention qui concerne le quartier du Bourg, quartier cher à mon cœur, vous le savez, puisque j'y habite depuis 30 ans et que j'ai la chance d'y être l'Adjointe référente.

Le Bourg est le quartier historique de Lomme et il a vu au fil du temps l'installation pérenne de différents commerces et une modernisation avec l'arrivée du métro.

Il est vrai que depuis l'ouverture de la station Bourg en 1989, l'avenue de Dunkerque n'a connu pratiquement aucun aménagement. L'ambiance village perdue, et dans notre politique et fil rouge de Lomme en TransitionS, il devient important de reconsidérer nos besoins sociaux et environnementaux.

Tout d'abord, la réintroduction de la nature en ville, mais ensuite, l'installation de nouvelles infrastructures dédiées aux mobilités douces, afin de diminuer l'impact sur le climat, sur les transports, et augmenter la sécurité de chacun. Vous l'aurez compris, je parle du projet Vélo+. Nous accompagnons au mieux ce projet avec des commerçants et des riverains rencontrés lors de réunions plénières, mais aussi lors de rendez-vous individuels avec Monsieur le Maire et lors de mes permanences de quartier.

Fort du constat d'un besoin d'échange dans le quartier, cet espace, loué en plein milieu des commerces de proximité, va permettre une écoute parfaite des besoins des Lommois, une nouvelle preuve, s'il en est encore besoin, de la volonté d'être au plus proche de nos concitoyens.

C'est pourquoi notre groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera pour cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

Merci, Monsieur MOULIN, de votre intervention. Je l'ai dit, peut-être aurait-on pu mieux faire sur la transparence. La délibération ne portait pas sur le bail, vous l'avez dit, mais sur la fixation du montant du loyer. Sur le fond, je pense que votre abstention est plutôt positive, puisque vous ne remettez pas en cause la capacité qu'on a à ouvrir une porte d'entrée sur le ou les quartiers.

Je m'inscris plutôt sur la durée – je parle du bail en question –, on prend le bail pour y rester, donc on fera les travaux, mais on ne fera pas de nombreux travaux pour valoriser un bien privé, évidemment.

Pour les permanences, je ne sais pas si j'ai été clair mais je peux préciser, ce ne sont pas des permanences longues, mêlées et complémentaires de tout ce que j'ai évoqué, ce seront certainement des créneaux horaires. Si je prends la police municipale, ce sera un point d'appui pour elle, peut-être pour recevoir, mais aussi pour être très présente dans le quartier – elle l'est, tout le monde l'a bien entendu, au Bourg et ailleurs –, pour asseoir les nouveaux usages de demain, par rapport à Vélo+, évidemment, mais pas uniquement, pour asseoir aussi les questions de sécurité et de tranquillité.

En tout cas, merci de cette « abstention positive », dirons-nous.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Madame DE RUYTER (pouvoir), Monsieur DUEZ et Monsieur GROSSE.)*

Qui souhaite s'abstenir ? *(Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2024/27 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2024/28 HUMANICITE – MEDIATION SOCIALE – SUBVENTION A CITEO 2024

M. LE MAIRE.- Je continue avec une délibération que vous connaissez depuis maintenant quelques années : Humanicité – Médiation sociale – Subvention à Citéo pour 2024.

Vous avez, à la fin de la délibération, le rapport qui est produit. C'est l'occasion, d'ailleurs, de saluer ceux et celles qui habitent ce secteur d'Humanicité, qui a produit ses effets, avec notamment cette expérimentation à l'époque de médiation publique et sociale pour améliorer le vivre ensemble sur le secteur. Nous y allons fréquemment ; d'ailleurs, je serai dans quelques jours, à l'invitation de Madame LEBRUN, ancienne Rectrice de la Catho, en déambulation sur le secteur. Nous rencontrons souvent aussi Monsieur et Madame PRIEUR, qui s'occupent beaucoup – tu les connais bien, chère Delphine BLAS – d'événements culturels et festifs sur le quartier. Nous avons aussi, dans notre fameuse réunion de sécurité à Lomme, la présence de Citéo pour venir évoquer les questions d'insécurité et d'incivilité, puisque j'ai évoqué parfois les difficultés dans le quartier. C'était vrai d'ailleurs dans la station de métro, parce que sur tous les métros lommeois, la station la plus sensible est Saint-Philibert, avec des faits, parfois, qui ne sont pas forcément si sympathiques que cela. J'évoque aussi, évidemment, la situation du mal-être relatif aux dégradations des véhicules.

Tout cela permet de travailler sur ces questions et la Ville de Lomme concourt à hauteur de 10 500 € au projet en même temps que la ville de Capinghem.

Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je vais passer au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/28 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie

2024/29 OPERATION DE RENOVATION DES LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC – FONDS DE CONCOURS METROPOLITAIN DEDIE A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL – CONVENTION D'ATTRIBUTION ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA VILLE

M. LE MAIRE.- Monsieur LIPOVAC, pouvez-vous nous parler de l'opération de rénovation des luminaires d'éclairage public, s'il vous plaît ?

M. LIPOVAC.- Oui. Merci, Monsieur le Maire.

L'année dernière, nous avons passé ce type de délibération qui rentre dans le contexte du Plan sobriété, et tout à l'heure, je l'ai évoqué rapidement avec le Plan sur la biodiversité, dans le cadre en particulier de la sobriété énergétique, l'ambition pour nous est d'avoir un éclairage public plus performant et plus économe ; ce sont d'ailleurs des objectifs de réduction des consommations qui sont aussi passés dans le cadre du marché public d'éclairage public.

Concernant cette délibération en particulier, l'objectif est de faire appel, comme l'année dernière, au fonds de concours de la MEL qui est proposé pour les collectivités locales pour la rénovation énergétique et bas carbone de l'éclairage public.

En l'occurrence, sur un total de travaux qu'on a estimé pour cette année, on va demander une aide financière à hauteur de 57 701,41 €, sur un montant total de 40 % de l'assiette éligible. Cela représente à peu près 406 points lumineux au total, Monsieur le Maire.

Il est demandé au Conseil communal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la MEL et la Ville de Lille – Commune associée de Lomme.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur DOUICHI.

M. DOUICHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2013, Lille, Lomme et Hellemmes ont mis en place un Plan lumière s'inscrivant dans une démarche globale visant à renforcer l'attractivité du territoire, valoriser le cadre de vie, améliorer l'efficacité énergétique et respecter la biodiversité. Ce partenariat avec les acteurs de l'énergie a permis d'agir, entre autres, sur l'éclairage public, avec la réalisation d'économies d'énergie.

Pour la Ville, il s'agit, par exemple, d'agir sur les équipements publics pour réduire la consommation : l'abaissement du chauffage, l'accélération des travaux d'isolement, le changement d'éclairage de certains bâtiments, l'optimisation de l'éclairage public, l'abaissement de la température de l'eau de la piscine, etc.

Aussi, la Ville insiste sur la sensibilisation des agents et des associations pour des pratiques plus responsables.

Afin de poursuivre l'action menée depuis plusieurs années, la Ville a déposé un projet à la MEL qui est accepté pour une subvention de 57 701,41 € pour le remplacement des luminaires d'éclairage public.

Pour cette raison, notre groupe votera cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUICHI.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/29 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie

2024/30 PROGRAMME CEE « INNOVATIONS TERRITORIALES ET LOGISTIQUE URBAINE DURABLE » (INTERLUD+) – ADHESION DE LA VILLE AU PROGRAMME – CONVENTION CADRE ENTRE LA SAS ROZO ET LA VILLE

M. LE MAIRE.- Monsieur LIPOVAC, sur la délibération 2024/30 : Programme CEE « Innovations territoriales et logistique urbaine durable ».

M. LIPOVAC.- InTerLUD+, qui est la suite d'InTerLUD. En effet, il y a à peu près un an, en tout cas l'année dernière, on a voté aussi une délibération sur le programme InTerLUD. Cette délibération s'inscrit dans le contexte de notre feuille de route sur la transition, et en particulier sur les questions de mobilité ; c'est aussi une délibération qui est pleinement en cohérence avec tout le travail mené actuellement sur Vélo+ et plus largement autour de la question de dynamiser le commerce à l'échelle de la ville.

L'année dernière, il y a eu une première démarche qui s'inscrivait dans le cadre du dispositif Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) avec cette démarche InTerLUD, qui a pris fin en avril 2023. Cela a permis une première étape : constituer un premier Club de Lillois, Hellemois et Lommois de la logistique urbaine, qui réunit actuellement 70 professionnels de la logistique. L'enjeu derrière tout cela est aussi de faire diminuer l'impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre des déplacements de marchandises et de biens.

Dans le cadre d'InTerLUD+, il s'agit de poursuivre le déploiement de ces actions. Un accompagnement est proposé par le CEREMA avec deux partenaires : Logistic Low Carbon et l'entreprise ROZO. Il s'agit là de passer une convention avec le partenaire ROZO.

Il s'agit d'un accompagnement sur trois ans proposé par le CEREMA pour :

- élaborer une charte de logistique urbaine durable et définir un plan d'action ;
- mettre en place un suivi et une évaluation ;
- surtout structurer une gouvernance à l'échelle de nos trois villes : le Club lillois pour la logistique durable.

Dans ce cadre, c'est un accompagnement avec un taux de financement plafonné à 39 000 € HT sur un coût prévisionnel de 65 000 € HT.

On a pu présenter cette délibération en Commission.

Il s'agit aujourd'hui :

- d'autoriser Madame le Maire et les élus délégués à signer entre la Ville de Lille et ROZO l'annexe ;
- d'imputer les dépenses correspondantes inscrites au chapitre mentionné ;
- admettre en recettes des financements du chapitre 74.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur MOULIN et Monsieur GROSSE.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Généralement, on dit que l'enfer est pavé de bonnes intentions et l'exemple des ZFE-m – et c'est un outil qui s'intègre dans le cadre des futures ZFE-m –, à mon avis, est l'exemple topique de cet enfer pavé de bonnes intentions.

À ce jour, on ne sait pas à quelle sauce on va être mangé au titre de la ZFE qui va être mise en place, on part un peu dans l'inconnu et on demande à être assisté ou, en tout cas, à avoir des outils en vue d'une ZFE dont on ne sait même pas quelle sera sa « nature », mais j'y reviendrai sur la seconde délibération.

Monsieur le Maire, tout à l'heure, il n'y a pas moins de 5 minutes, vous avez parlé de transparence sur un modeste bail commercial. Je constate que dans le cadre de cette convention, on a surtout le secret qui est imposé à l'ensemble des personnes qui peuvent être amenées à utiliser leur voiture, mais également vis-à-vis des élus qui ne font pas partie du sérail ; alors bon, on a des élus de « première catégorie » et de « seconde catégorie », c'est un peu regrettable, d'autant plus que – vous avez lu la convention et je pense que mes collègues l'ont lue aussi, enfin je l'espère – l'on a ce fameux article 13 qui dit clairement que tout est confidentiel à de très, très rares exceptions, qui sont tellement des exceptions de bon sens que c'est même à se demander si ce sont vraiment des exceptions, mais en tout état de cause, tout ce qui relève des travaux préparatoires, de ce qui peut aboutir à cette fameuse charte, est confidentiel, c'est-à-dire qu'on n'est pas véritablement sur de la coproduction, on est sur de la superproduction limitée à un secret absolu à l'égard duquel le moindre élu local de la MEL n'a même pas accès.

Et puis, ce qui m'interpelle aussi, c'est que les enjeux financiers sont quand même loin d'être neutres. Cette charte va viser un certain nombre d'acteurs, cette charte va avoir des conséquences qui sont loin d'être neutres, et à ma grande surprise, on a une clause limitative de responsabilité qui laisserait à penser que le risque ne s'élèverait qu'à 39 000 €. Alors, je suis surpris un peu surpris que la « responsabilité » de la société ROZO, sauf des fautes extrêmement particulières, qui relèveraient quasiment de la pathologie, c'est-à-dire des fautes dolosives ou des fautes d'une particulière gravité, la société ROZO n'est tenue qu'à 39 000 € si jamais elle fait une boulette.

Ce qui me surprend également, c'est que ce contrat peut être librement cessible sans que la Ville de Lille ne puisse donner son avis, sans qu'on ait de clause de solidarité entre la société ROZO et la nouvelle société qui interviendra et, là encore, j'avoue que je reste un peu dubitatif.

Vous aurez bien compris que cette convention étant un outil pour la ZFE mobilité, par principe, je m'y opposerai, mais je regrette surtout que le contenu même de cette convention tienne à peu près tout le monde dans le secret, en tout cas quand on est dans le sérail, et alors que l'élu lambda n'aura accès qu'à un produit fini, on lui expliquera doctement et

gentiment que c'est la vérité révélée, que beaucoup de gens ont travaillé dessus ; bref, un peu une sorte de forme de technocratie 2.0.

Voilà mes brèves observations concernant cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

La parole à Monsieur GROSSE, s'il vous plaît.

M. GROSSE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Peut-être une intervention qui portera sur les deux délibérations, InTerLUD et le projet « Marguerite », pour vous dire que ces deux projets sont très importants, parce qu'ils parlent d'une problématique qu'on peut vraiment prendre au sérieux à Lomme, qui est celle des flux logistiques et du dernier kilomètre.

Vous le savez, on a des projets ambitieux, le projet Vélo+ par exemple, qui impacte un axe très important qu'est l'avenue de Dunkerque. On voit qu'on a vraiment besoin d'expliquer, de concerter et de préparer ces opérations en amont avec les commerçants, parce que le dernier kilomètre, les livraisons, cela revient régulièrement dans les difficultés qu'ils voient, notamment dans la mise en œuvre du projet Vélo+. On en a parlé un peu en Commission, mais un focus sur l'avenue de Dunkerque me paraît vraiment être une bonne chose et est de nature peut-être à mieux communiquer et à mieux prendre en considération les besoins spécifiques des commerçants qui sont liés à ces projets de transition écologique qui sont nécessaires ; ce projet, nous en avons discuté et le groupe Faire Respirer Lomme y est favorable, mais il faut vraiment, au travers notamment des projets InTerLUD et du projet « Marguerite », s'assurer qu'il y ait une bonne consultation des commerçants, qu'il y ait également peut-être une accélération des calendriers, parce que ce sont deux beaux projets, mais dont certaines phases de réalisation ne sont pas, je crois, avant 2025, donc il serait peut-être intéressant de voir comment on peut phaser cela avec la réalisation des travaux de Vélo+.

Ce sont les principales remarques : on est vraiment très favorable à ces deux projets, on votera évidemment pour ces délibérations, mais on vous invite vraiment à essayer, au-delà des implications des organismes consulaires qui sont prévues dans la délibération, de voir comment on peut peut-être encore mieux impliquer les commerçants sur l'avenue de Dunkerque et essayer de mettre en cohérence ou de faire coïncider commerce et transition écologique sur cet axe.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GROSSE.

Monsieur LIPOVAC.

M. LIPOVAC.- Monsieur GROSSE, merci pour votre intervention, il est vrai que ces deux délibérations sont étroitement liées. Cette première délibération est plutôt « méso », pourrait-on dire, puisque c'est à l'échelle de la Ville de pouvoir organiser au mieux avec les opérateurs économiques – c'est pour cela, Monsieur MOULIN, qu'il y a toujours une clause de confidentialité ; vous n'êtes peut-être pas avocat d'affaires, mais il est vrai qu'avec les entreprises... Vous êtes avocat d'affaires ?

M. MOULIN (hors micro).- Je répondrai après.

M. LIPOVAC.- D'accord.

... cette clause de confidentialité est quasi, j'allais dire, malheureusement, obligatoire, puisqu'on est dans une économie de marché, finalement, et ce qui nous importe ici, c'est de pouvoir organiser un peu mieux, planifier, parce que, visiblement, vous êtes contre la ZFE, nous sommes pour, et on aurait même d'ailleurs, avec Roger VICOT, il y a quelque temps, quand on avait discuté aussi sur les débats qui se passaient au niveau de la MEL, peut-être pu anticiper et ne pas subir, aujourd'hui, 40 000 morts par an en France de la pollution atmosphérique. Il y a donc urgence, en effet, à travailler sur ce sujet. On a des acteurs économiques qui ne bossent pas ensemble. L'objectif est d'avoir une charte, de travailler ensemble. Cette charte sera bien évidemment publique, la gouvernance que la Ville de Lille et les collectivités locales souhaitent engager est indispensable pour faire en sorte que, quelque part, aujourd'hui et demain, la MEL prenne aussi ses responsabilités par rapport à cette ZFE.

J'ai beau chercher à comprendre, je ne comprends pas complètement votre intervention ; je comprendrai peut-être plus la prochaine fois. N'hésitez pas aussi à venir en Commission, Monsieur MOULIN ; en Commission, l'ensemble des élus qui sont présents dans la Commission peut en témoigner, on est dans une discussion très ouverte, donc si vous avez des questions précises sur ces conventions, les techniciens sont présents également, n'hésitez pas à participer aux Commissions, Monsieur MOULIN.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je propose que Monsieur MOULIN puisse reprendre la parole sur la prochaine délibération pour répondre à l'interpellation qui a été faite, donc sans problème.

Sur le fond, puisqu'il y a une question de fond, on n'a pas tout à fait compris si vous étiez favorable ou pas à la délibération, mais vous répondrez tout à l'heure ou vous voterez évidemment comme vous le souhaitez. Monsieur GROSSE le disait tout à l'heure de manière très juste, les temps qui changent et la manière dont il faut organiser les déplacements pour chacun, nous, particuliers, mais aussi les commerçants, on voit que nos pratiques d'achat ont un impact sérieux ; je ne suis pas un grand consommateur, je ne vais pas nommer les marques d'achat, mais on peut avoir des enfants et de la famille qui achètent beaucoup, mais cela a des conséquences sur la question des livraisons.

Après, il y a le constat, et c'est ce que disait Jean-Christophe LIPOVAC : l'atomisation, la parcellisation, l'absence de cohérence, il n'y a pas de *lead* – comme on dit – dans tout cela, et je pense que cette délibération permettrait de mettre en perspective et en cohérence les acteurs économiques, notamment les commerçants. On a eu ce débat à Euralimentaire il y a quelques semaines, on a reçu des entreprises qui portaient un projet économique, mais aussi un projet RSE d'entreprise, et tous les porteurs de projet qu'on a auditionnés évoquaient cette question du dernier kilomètre et des mobilités, parce qu'ils ont tous conscience qu'au regard des enjeux climatiques et réels, ceux que l'on subit au jour le jour, vous l'avez dit, Monsieur LIPOVAC, on va évidemment droit dans le mur si on n'arrive pas à prendre des mesures claires, que ce soit la ZFE ou cette question d'une innovation territoriale en lien avec l'activité économique.

Je voulais juste préciser cet accord que nous avons, je pense, sur cette délibération et je vais procéder au vote avant que vous ne puissiez présenter la seconde.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Madame DE RUYTER (pouvoir), Monsieur DUEZ et Monsieur GROSSE.)*

Qui s'abstient ? *(Personne.)*

Qui vote contre ? *(Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2024/30 est adoptée à la majorité.)

2024/31 PROGRAMME CEE « MARGUERITE » – ADHESION DE LA VILLE AU PROGRAMME – CONVENTION CADRE ENTRE LA FABRIQUE DE LA LOGISTIQUE ET LA VILLE

M. LE MAIRE.- Je passe à la deuxième délibération, Monsieur LIPOVAC : « Marguerite ».

M. LIPOVAC.- On descend d'une échelle, du coup, à une échelle de la Ville et des commerçants en particulier, puisque dans le cadre de ce programme CEE, en pleine cohérence avec notre feuille de route, la mobilité Vélo+, les dynamiques de commerces en ville, il s'agit, avec ce programme « Marguerite », sur trois ans, de développer un certain nombre de solutions logistiques qui seront mutualisées, en particulier pour les commerçants et les artisans.

Comme vous le disiez, Monsieur le Maire, et dans l'intervention de Monsieur GROSSE, l'objectif est aussi, par exemple dans le cadre de Vélo+, de pouvoir accompagner les commerçants et les artisans lommeois pour trouver des solutions sur ces derniers kilomètres.

Ce programme est prévu, comme je le disais, sur trois ans, avec une finalité d'ici décembre 2026. Il s'agit de mettre en place un système de sensibilisation auprès des commerçants et artisans, d'identifier les besoins, les filières et de mettre en place des solutions ; c'est un ensemble de diagnostics qui sera fait de manière assez fine, en partant des besoins des commerçants et des artisans qui seront bien évidemment volontaires.

Cet accompagnement se fait aussi dans le cadre de la Fabrique de la Logistique, qui mettra à disposition, pour partie, des moyens humains. Il y a deux objectifs derrière tout cela :

- au niveau de la Fabrique de la Logistique, désigner un collaborateur qui aura un rôle de coordination à l'échelle des Villes de Lille, Lomme et Hellemmes ; le financement est à hauteur de 30 000 € TTC sur trois ans ;
- l'ambition au niveau de la Ville de Lille d'avoir une ressource humaine en interne, qui sera le référent pour mettre en œuvre cette sensibilisation et ces diagnostics.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention entre la Ville et la Fabrique de la Logistique et imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC.

J'ai une demande de parole de Monsieur MOULIN, qui complétera son propos, je pense – pour Monsieur GROSSE, c'est bon –, de Claire ZYTKA-TARANTO et de Monsieur VANHEE...

M. VANHEE (hors micro).- Non.

M. LE MAIRE.- Dans ce cas, je barre, il n'y a pas de problème.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur LIPOVAC, je suis heureux que vous ayez compris la moitié de mon intervention, je ne désespère pas que vous compreniez la précédente intervention avec celle-ci et je complèterai.

Sans que ce soit décompté sur mon temps de parole, concernant la clause de confidentialité, je vous rassure, j'en rédige très régulièrement, mais ce qui me surprend – et dans 30 secondes, on pourra décompter mon temps de parole –, c'est que les travaux du CEREMA soient confidentiels ; ça, ça me surprend.

Et ce qui me surprend de manière très docte, c'est qu'en définitive, les exceptions qui sont prévues à ce contrat sont des exceptions décidées par les parties. On n'évoque pas de secret d'affaires, ce n'est pas mon propos ; mon propos est que sur des études qui visent à déterminer ce qui coûte le moins en termes d'énergie, ce qui est la meilleure solution, quels sont les avantages ou les inconvénients de telle autre solution, quels sont les résultats de ces travaux préparatoires, cela me choque que ce soit soumis au secret. Ce n'est pas du secret des affaires. On est en matière d'intérêt général. Cela va faire à peu près 15 minutes qu'on nous parle d'écologie, d'intérêt général, de 40 000 morts, ceci et cela, et on nous sort une clause de confidentialité ?! Je trouve que c'est indécent.

J'ai des modèles de clauses de confidentialité, je me tiens à votre disposition, j'ai déjà donné des projets d'arrêtés concernant d'autres difficultés, je vous les livrerai et, ne vous inquiétez pas, cela ne vous coûtera rien.

Maintenant, concernant cette délibération, effectivement, « Marguerite » est un joli nom ; comment habiller une peau de vache en fleur ? Voilà globalement ce qu'est cette délibération.

Par-delà cette référence à BRASSENS, on est encore sur un outil accessoire, on est encore sur autre chose qui vient compléter, dans une zone de flou artistique la plus absolue, parce qu'on nous parle de ZFE mobilité, mais laquelle ? On ne manque pas de choix ! Est-ce que c'est celle de mon voisin de droite – eh oui, cela arrive –, comme quoi seuls les véhicules non classés seraient visés par ces ZFE ? Est-ce qu'on envisage le résultat de la consultation citoyenne, c'est-à-dire où on a un peu plus de 50 % des personnes qui étaient opposées à ces ZFE et où, en définitive, les vrais résultats sont que les gens ne veulent pas une ZFE restrictive ? Est-ce que c'est l'interprétation qui est faite de ces résultats concernant une ZFE plus restrictive, c'est-à-dire véhicules non classés, Crit'Air 4 et Crit'Air 5 ? Est-ce que c'est la ZFE qui est potentiellement envisagée par la Ville de Lille, qui intégrerait également dans l'exclusion les Crit'Air 3 ? Bref, encore une fois, on est dans un flou artistique... Et puis, il y a une dernière hypothèse – ce n'est plus une commode Louis XVI, c'est quasiment un meuble IKEA –, on a également la MEL qui vous explique que la fameuse consultation citoyenne, on pourra s'asseoir dessus et on pourra faire une réglementation.

Il y a une certitude : la métropolisation fait qu'on a un désengagement des services publics et d'un certain nombre d'activités dans le cadre de villes périphériques avec une concentration sur les grosses villes ; en définitive, les gens sont obligés de prendre leur voiture, on a une vraie fracturation qui va se mettre en place avec la ZFE et on voit déjà que dans certaines villes – et je crois que c'est Anne HIDALGO qui est la reine de l'usine à gaz de la dérogation, à la limite plus personne n'y comprend plus rien –, on va, par exemple, avoir des pass ZFE pour accorder des jours d'accès, des horaires de nuit, des dérogations pour les associations caritatives... Bref, c'est « voyage dans la quatrième dimension ».

Effectivement, pouvoir assister et aider les commerçants... Il faut savoir que les véhicules utilitaires des commerçants sont prévus pour durer plus de 10 ans, contrairement à un véhicule de « particulier », c'est-à-dire que potentiellement, il va falloir envisager d'aider ces commerçants dans des conditions qui sont totalement inconnues. Effectivement, les vélos cargos, c'est très bien, mais pour déplacer des commodes Louis XVI, c'est un peu plus compliqué. En l'état, on est véritablement dans l'inconnu le plus absolu.

Très objectivement, j'entends vos 40 000 morts. Je pense aux 40 000 gamins qui décèdent dans des mines de cobalt aussi. On nous a évoqué tout à l'heure le CEREMA dans le cadre de la convention ; le CEREMA, en 2021, considérait que rouler à 30 kilomètres/heure polluait 15 % de plus que de rouler à 50 kilomètres/heure. Ensuite, on a une étude anglaise qui nous explique le contraire. Au final, on n'en sait trop rien, au final, on part à l'aventure, et en définitive, c'est toujours la même vache à lait qui va être là pour sortir son chéquier : les petites gens, les commerçants, les petits artisans, et en tout état de cause, à mon avis, il n'y a pas d'urgence à envisager tout cela, vu qu'on ne sait même pas de quel type de ZFE nous parlons.

Voilà mes quelques observations.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur MOULIN.

Je donne la parole à Mme ZYTKA-TARANTO.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Effectivement, la logistique urbaine du dernier kilomètre est tout à fait d'actualité et elle génère à elle seule jusqu'à 20 % du trafic urbain, ce qui est quand même très important.

Cette logistique urbaine nous impacte tous : citoyens et commerçants ou artisans ; nous subissons tous les passages incessants de camions dans certaines artères de la ville, les espaces nécessaires aux livraisons de marchandises bloquent des accès, cyclables, piétons, automobiles, et, bien sûr, la pollution générée par la circulation incessante est intense et nocive pour chacun de nous.

Il devient donc indispensable de penser et d'imaginer d'autres modes de livraison – bien sûr, la ZFE, mais pas que, et on peut être en amont de cela –, avec des transports alternatifs plus doux. Par exemple, l'interdiction du diesel pour les transporteurs est un début et cette interdiction est d'actualité dans nombre de villes européennes déjà. Ensuite, la camionnette électrique peut permettre une très significative économie d'émissions de CO₂. Et puis, il existe aussi, il ne faut pas l'oublier, le vélo livreur ; cela paraît drôle, mais non ; ce vélo livreur, équipé d'une assistance électrique et d'une remorque, peut transporter jusqu'à 100 kg de marchandises, donc cela peut aussi correspondre à certaines structures commerciales, mais ce dernier mode de transport ne peut fonctionner qu'avec des infrastructures dédiées, c'est-à-dire des aménagements adaptés à la circulation cyclable et au déchargement. Le programme Vélo+, initié par la MEL et travaillé par la Ville, va évidemment dans ce sens.

Nous attendons donc de ce programme « Marguerite » la valorisation de ces modes de transport doux qui sont notre avenir.

Nous voterons évidemment pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame ZYTKA-TARANTO.

Monsieur LIPOVAC, pour répondre, s'il vous plaît.

M. LIPOVAC.- Je vais répondre à brûle-pourpoint, parce que je n'ai pas forcément pris des notes, mais en tout cas, merci pour vos interventions.

L'objectif ici est simplement d'aider les commerçants, d'anticiper ; la ZFE, aujourd'hui, il faudrait la mettre en œuvre, elle ne l'est pas, et donc il faudrait plutôt anticiper les choses ; c'est ce qu'on essaye de faire. Comme vous le disiez, ce n'est pas une vue de l'esprit. Ce matin, j'étais à Strasbourg, et en effet, quand on se promène à Strasbourg, à Paris ou à Nantes, on est quand même assez surpris de voir tous ces vélos, ces infrastructures et ces vélos. Quand on parle de la commode Louis XVI ou du frigo, c'est le modèle économique rentable. La FUB a organisé son rendez-vous à Grenoble il y a une semaine, elle démontre que ce type de déménagement, par exemple, est rentable à vélo, beaucoup plus que d'aller donner du McDo aux gens, où là, on ubérise vraiment ce travail.

Nous y croyons à fond et nous essayons simplement, dans la mesure du possible, d'aider les commerçants et d'anticiper ce qui est essentiel pour demain, c'est-à-dire réduire la pollution de l'air, réduire les décès et réduire les émissions de gaz à effet de serre, parce qu'on sait que c'est ici, dans nos villes, que cela se joue et au niveau des commerces. Avec les commerçants volontaires, nous essayerons d'aller au plus près de solutions pratiques.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC.

Quelques commentaires... Je ne vais pas entrer dans le champ de la polémique que vous avez allègrement ouvert, Monsieur MOULIN, mais c'est votre droit le plus absolu d'évoquer peut-être la position des uns et des autres. Le débat n'est pas fini, il commence peut-être ici, comme il ne s'est pas terminé ailleurs, sur la question des ZFE, les ZFE étant peut-être une étape ou un outil parmi d'autres des questions qui nous sont posées pour réguler la manière dont on vit et la manière dont on vit en ville. Nous sommes à Lomme, mais Lomme, c'est un petit 30 000 habitants et nous avons des frontières, nous sommes dans l'agglomération lilloise.

Je le dis souvent, si vous faites venir un Japonais de Tokyo ici, il ne va pas dire : « Je vais à Capinghem », « je vais à Lomme » ou « je vais à Sequedin », mais « je vais à Lille », il n'y a pas de frontière ; la pollution n'a pas de frontière, la pollution automobile n'a pas de frontière. Il y a celle qui est produite par nos véhicules – je dis bien « nos véhicules » – , nous en sommes aussi responsables et coupables en multipliant les trajets, même parfois de manière peu habile, pas assez « en TransitionS ». On a la pollution qui vient de loin ; rappelez-vous les études qui démontrent qu'une partie de la pollution de la métropole lilloise vient d'Allemagne avec les vents dominants, etc. Il y a la pollution qui a été évoquée tout à l'heure par Madame ZYTKA-TARANTO des entreprises qui sont les nôtres ou qui sont même en dehors, il y a d'autres entreprises qui doivent singulièrement polluer notre ville parce qu'elles sont dans d'autres villes amies – je ne citerai pas de noms – qui ne sont pas très loin et qui nous rapportent aussi de la pollution. On sait qu'aujourd'hui, on doit agir.

Certes, les délibérations ici sont plus circonstanciées, vous avez un peu élargi le propos, mais vous êtes en droit de le faire et, évidemment, d'avoir un avis sur la ZFE. En ce qui nous concerne, nous appelons à ce que cette ZFE soit un outil efficace de résorption des difficultés sanitaires qui sont les nôtres sur la métropole lilloise, au regard de ce qui était déjà déployé ailleurs et sans qu'elles soient punitives, mais là, on entre sur un autre sujet : sur la classification des véhicules qui seront touchés, sur le trafic de desserte et de transit.

En tout cas, on ne peut pas ne rien faire, il faut vraiment agir, et ce débat doit s'engager ; il doit s'engager évidemment à la MEL mais il s'est engagé déjà, il s'engage aussi dans le pays ou, pourquoi pas, dans nos cités, avec une expression politique après qui sera totale ou pas.

Je l'ai dit il y a un peu plus d'un an, mais c'est une conviction tout à fait personnelle, je suis peut-être minoritaire ici et ailleurs, dans la question de la transparence que vous évoquez, il y a aussi le rapport aux idées, le rapport à la capacité qu'on a à faire trancher les citoyens. La MEL, aujourd'hui, n'est pas une collectivité, et le débat est parfois un peu... je ne vais pas dire « biaisé », mais partiel, parce que ces débats-là, on ne les a pas forcément en même temps que l'on vote pour l'élection municipale, en tout cas pas de manière aussi claire que cela.

Il faudra peut-être une réforme de la loi ou du Code électoral pour pouvoir avoir une expression politique totale sur le fait de désigner des élus communautaires sur un projet politique cohérent, complet et discuté à cette échelle. Je l'avais dit il y a un an, j'y souscris encore, même si cela m'a valu une volée de bois vert.

Merci en tout cas de ce débat, qui n'est pas fini, qu'on reproduira certainement.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ? (*La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Madame DE RUYTER (pouvoir), Monsieur DUEZ et Monsieur GROSSE.*)

Qui souhaite s'abstenir ? (*Personne.*)

Qui vote contre ? (*Monsieur MOULIN.*)

(La délibération 2024/31 est adoptée à la majorité.)

Merci.

2024/32 PLANTATIONS PARTICIPATIVES – CONVENTION D’OFFRE DE CONCOURS ENTRE L’ASSOCIATION LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX HAUTS-DE-FRANCE (LPO HDF) ET LA VILLE

(Projection d’une carte)

M. LE MAIRE.- Sans transition, Monsieur LIPOVAC, encore – ce n’est pas un reproche –, sur les plantations participatives, peut-être plus consensuelles...

M. LIPOVAC.- Espérons !

M. LE MAIRE.- J’espère... ou pas.

M. LIPOVAC.- On passe sur un autre sujet, en effet. Je l’évoquais d’ailleurs tout à l’heure en introduction de ce Conseil par rapport à l’état d’avancement du Plan biodiversité et aux projets à venir. Il s’agit là d’une convention d’offre de concours entre la Ville et l’association La Ligue pour la Protection des Oiseaux Hauts-de-France (LPO), avec cet objectif de planter une micro-forêt participative et citoyenne sur 900 m² au niveau du Parc Urbain de Lomme ; quand on parle de participation citoyenne, c’est avec les enfants, je l’évoquais tout à l’heure, avec une vingtaine de classes, et aussi avec les habitants qui seront volontaires ; ce sont 15 chantiers, en particulier avec les scolaires, qui sont prévus, des ateliers à la fois de sensibilisation et d’action.

L’objectif pour la LPO, avec son partenaire BeeForest, est de trouver des financements, auprès de la Région mais aussi auprès de mécènes privés, pour planter et assurer ce travail d’animation. En contrepartie, la Ville met à disposition de façon gratuite et pérenne, du moins sur 30 ans, cet espace, en prenant en charge aussi les frais de gestion à hauteur à peu près de 6 000 €.

Cette convention vise simplement à favoriser la LPO et BeeForest, avec son réseau d’entreprises et de mécènes, à réaliser cette micro-forêt de 900 m².

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir :

- approuver la convention d’offre de concours entre l’association LPO et la Ville ;
- autoriser le Maire à signer la convention.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC.

J’ai trois demandes d’intervention : Monsieur LEROY, Madame GRASSELLI et Monsieur GRILLET pour finir.

M. J. LEROY.- Merci.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

Pour ne pas faire durer le suspense inutilement, bien entendu, nous voterons pour cette délibération qui est en faveur de la biodiversité sur le territoire de la ville de Lomme ; c'est un sujet qui nous tient à cœur, évidemment.

La ville de Lomme aujourd'hui est une commune dense : nous avons environ 30 000 habitants un territoire de 933 hectares, soit une densité de plus de 3 200 habitants par km². Cette densité urbaine, vous le savez, peut avoir des avantages, notamment pour la préservation de la biodiversité dans les espaces ruraux qui peuvent nous entourer.

Cependant, cette densité sur le territoire communal ne peut se faire sans limite, et aujourd'hui, l'idée ne viendrait évidemment à personne de construire un immeuble sur cette prairie du Parc Urbain et tant mieux.

Ce projet vise, au contraire, à y planter une micro-forêt de 2 700 arbres sur 900 m², en tout cas pour commencer. En partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux, ce projet est destiné aux vivants, donc les oiseaux, bien entendu, mais également les humains, puisque nous faisons partie de la biodiversité, un espace de nature supplémentaire pour les enfants lommois qui vont participer activement à ces plantations mais qui sont aussi parmi les premiers usagers du Parc Urbain. C'est aussi un espace de biodiversité supplémentaire pour respirer en ville et pour être au contact de la nature.

Si cela nous enthousiasme évidemment beaucoup, nous avons deux remarques à apporter dans le cadre de cette délibération.

D'abord, sur la gestion de cette micro-forêt. La gestion des forêts en France est un sujet important et c'est un sujet qui a de grands enjeux climatiques. Nous avons déjà à Lomme des micro-forêts, on peut le voir sur cette photo, d'autres parcelles dans le parc sont déjà plantées et on peut également parler de la forêt qui est à côté du parc de la Maison des Enfants, qu'on appelait auparavant « la forêt interdite », ou encore autour de la plateforme multimodale, avec des zones qui, justement, sont laissées sauvages et qui, aujourd'hui, sont plantées d'arbres.

Cette délibération précise la gestion de cette micro-forêt pendant 30 ans et nous pensons que pour favoriser au mieux la biodiversité dans son ensemble, la meilleure gestion que nous puissions avoir d'une parcelle forestière est de ne rien faire en réalité. Cela paraît contre intuitif, mais là où j'attire votre attention sur la délibération, c'est sur l'entretien, l'arrosage et le désherbage, qui seront assurés par les services communaux pendant les premières années consécutives à la plantation – je lis la délibération –, et je me suis interrogé sur le terme désherbage, puisque pour que la biodiversité puisse s'épanouir au mieux sur une parcelle forestière, en réalité, comme je le disais, la meilleure gestion est de ne pas intervenir. Bien entendu, cette forêt devra être entretenue par la Mairie, notamment aux abords de cette parcelle ; on voit qu'il y a des chemins, et donc c'est une question de sécurité, bien entendu, mais à l'intérieur de cette parcelle, sur les 900 m², il serait préférable de ne pas y intervenir pour laisser la flore et la faune s'épanouir naturellement, puisque lorsque des arbres, des feuilles ou même ce que l'on pourrait appeler « des mauvaises herbes » pourraient s'y épanouir, en réalité, cela aide la biodiversité à s'y développer.

Autre point sur lequel je voulais attirer votre attention, nous voterons cette délibération, nous y sommes parfaitement favorables, et en réalité, nous souhaiterions à l'avenir pouvoir voter d'autres délibérations en faveur de la biodiversité et voir ces projets se multiplier dans la ville et sur le territoire lommois.

Les travaux d'aménagement des Rives de la Haute-Deûle ont commencé, et sur ces travaux, il y a une contrainte de préserver une petite partie de la biodiversité qui est déjà existante pour l'inclure dans le futur parc de 2 hectares avec les 17 bâtiments qui seront construits sur cette zone. Nous appelons donc à une grande vigilance sur ce projet et nous rappelons qu'avec l'aménagement de cet espace, qui ne laisse pas énormément de place à la nature, les espaces de nature et de biodiversité sont encore manquants sur cette partie de la ville – on est à l'opposé du Parc Urbain –, sur la partie Marais – Mont-à-Camp. Un inventaire de ces espaces reste encore à faire afin de pouvoir identifier un plan plus global sur l'ensemble de la ville pour répondre à ce besoin qui se fait d'ailleurs de plus en plus important au fur et à mesure que la ville gagne des habitants – puisqu'actuellement, on gagne des habitants.

Nous ne pouvons plus prendre le temps d'agir au cas par cas pour chacun des projets d'aménagement urbain. Prenons des engagements en amont, afin de s'engager dans la durée à respecter les recommandations de l'organisme mondial de la santé, c'est-à-dire 10 m² minimum par habitant à moins de 500 m à pied.

Nous avons la chance à Lomme d'avoir ce Parc Urbain, qui est l'un des plus grands espaces verts dans la métropole, mais à l'opposé, sur l'autre partie de la ville, on est encore en déficit aujourd'hui, et la biodiversité, comme je le disais, c'est nous également, nous sommes inclus dans cette biodiversité, et c'est une question aujourd'hui de santé publique.

En attendant, nous suivrons avec beaucoup d'enthousiasme la réalisation de ce projet au Parc Urbain, nous voterons pour cette délibération et nous espérons pouvoir en voter d'autres dans les prochains Conseils.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEROY.

Madame GRASSELLI, s'il vous plaît.

Mme GRASSELLI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Pendant des décennies, les municipalités ont coupé des arbres à tour de bras et ainsi en détruisant la nature en ville. Elles ont participé à l'éradication des insectes pollinisateurs, de la faune, de la biodiversité, nous privant aussi des puits de carbone.

Pour inverser la tendance, il est urgent de faire revenir la nature en ville, sauf qu'avant d'être entourés d'arbres suffisamment grands pour nous apporter ombre, fraîcheur et calme, il faut du temps, et ce temps, on ne l'a plus. C'est pourquoi le projet de plantations participatives qu'il nous est demandé d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux est le bienvenu et s'inscrit dans l'action volontariste de notre programme municipal de transition.

Les écosystèmes, la biodiversité, la plantation de micro-forêts et la plantation d'arbres en cœur de ville font partie de notre vocabulaire courant. Comme de très nombreuses Communes françaises, nous contribuons par ce type de plantations d'essences locales et très resserrées qui permettra de les faire pousser 10 fois plus vite et apportera 30 fois plus de dioxyde de carbone, tout en produisant 30 fois plus d'oxygène et en accueillant davantage de biodiversité. Cela participe à la lutte contre le réchauffement climatique.

Ce projet de la Ligue de Protection des Oiseaux Hauts-de-France, appuyée par son partenaire BeeForest apportant son expertise technique et la réalisation d'ateliers pédagogiques autour de la forêt, du cycle de l'eau, de la taille des arbres, offrira un autre monde à nos enfants.

Le groupe Communistes, Républicains et Citoyens votera cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GRASSELLI.

Monsieur GRILLET, s'il vous plaît.

M. GRILLET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Face à l'inaction du gouvernement, soulignée encore récemment par le Haut Conseil pour le Climat et même le Conseil d'État, notre volonté d'une politique de transition est d'agir et de construire pas à pas les réponses et les alternatives avec les habitants, les acteurs de notre ville et nos différents partenaires.

Nous savons tous que les personnes les plus fragiles sont déjà et seront plus encore demain les premières impactées par la crise écologique. C'est pourquoi la question de la justice sociale est centrale à nos yeux. Nous ne dissociions pas transition écologique et justice sociale. Tout le monde aspire pour soi-même et pour les générations à venir à un mieux vivre et au bien-être individuel et collectif. C'est précisément la finalité de notre politique municipale de transition écologique, économique et solidaire.

Cette convention d'offre de concours pour des plantations citoyennes entre la LPO et notre Ville est une belle opportunité pour différentes raisons.

En effet, créer une micro-forêt de 900 m² avec 2 700 arbres et arbustes n'est pas anodin lorsque les données officielles nous rappellent que les forêts françaises, sous l'influence du changement climatique, absorbent aujourd'hui deux fois moins de millions de tonnes de CO₂ qu'il y a 10 ans. Cette diminution est d'ailleurs inquiétante à l'heure où notre pays se doit d'accélérer d'urgence ses efforts pour ne pas dépasser les 2 degrés, voire 1,5 degré, de réchauffement planétaire prévus par l'accord de Paris.

Avec la LPO, nous partageons aussi cette volonté d'agir pour la biodiversité, et avec cette délibération, nous la préservons et nous la renforçons. Cette action vise à mettre en œuvre une véritable mobilisation citoyenne afin de sensibiliser les habitants à la biodiversité en leur faisant découvrir la faune et la flore dans notre magnifique Parc Urbain de 30 hectares, l'un des plus beaux de la métropole, trop méconnu de nos concitoyens et remarquablement entretenu par les agents de la Ville dont je salue l'engagement.

Enfin, le volet pédagogique de ce projet vient compléter l'éducation à l'environnement déjà existante dans nos écoles avec le label E3D, démarche globale de développement durable, ou encore par le PNEDD, Plan nature et éducation au développement durable, par des animations pédagogiques avant et après les chantiers de plantation auxquels les élèves seront associés.

Avec ce projet de plantations citoyennes d'une micro-forêt en partenariat avec la LPO, nous contribuerons tous efficacement à la lutte contre le réchauffement climatique pour faire de Lomme une ville plus durable et solidaire.

Au nom du groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens, je vous invite donc à voter cette délibération.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Avant de passer au vote, voulez-vous réagir aux propos ou pas, Monsieur LIPOVAC ?

M. LIPOVAC.- Merci à tous et à toutes pour vos interventions.

Je rebondis sur une chose : peut-être que « désherbage » n'est pas le mot le mieux choisi ici pour l'entretien. Il y a quelque temps, un peu plus d'un an, on a recruté Soline CHAUDET, qui a concrètement mené ce travail sur la définition du Plan biodiversité. Aujourd'hui, elle chapote les services techniques qui sont sur le terrain dans la gestion écologique, donc il y a vraiment ce souci d'avoir une gestion écologique. J'imagine que Soline sera attentive à ce qu'il y ait une gestion écologique de cette micro-forêt.

Après, sans en être du tout un expert, je sais que cette micro-forêt est relativement technique quand même. Dans la délibération, on voulait mettre en avant que sur les deux premières années, le mieux est de laisser faire la nature, mais d'assurer au moins l'arrosage et un minimum d'entretien.

Ensuite, simplement en rebond par rapport à ce qui a été dit, sur le Plan biodiversité, et c'est d'ailleurs ce que j'ai essayé d'expliquer en introduction, on commence à aller plus loin dans la connaissance sur les caractères écologiques sur notre ville, avec tous ces diagnostics, cet Atlas de la Biodiversité qui est en cours ; ce travail sera un peu plus long, des actions sont engagées.

Nous ne voulons pas mésestimer ce qui se passe sur le Marais, parce que, pour nous, la nature est partout. Sur RHD2, il y a aussi eu un travail avec des écologues de diagnostic écologique.

Le paradoxe ou en tout cas la difficulté est l'héritage du passé, avec quand même, en tout cas sur le Marais, et on a eu l'occasion d'en échanger avec les habitants, en particulier durant les ateliers et les diagnostics partagés, la volonté d'essayer vraiment de valoriser au mieux tous les espaces et parfois aussi des dents creuses ou des espaces un peu laissés à l'abandon mais où la biodiversité, finalement, se développe. On a ce souci et, en même temps, on a l'héritage du passé.

On n'est pas non plus une ville ni une métropole en rétrécissement, c'est-à-dire que les demandes de logement – Monsieur le Maire, vous en parlez souvent – sont nombreuses, donc un dilemme entre cette question de la densité, de la construction, et, en même temps, de la préservation et du bien-être sur la ville. C'est une équation des fois à plusieurs inconnues et qui n'est pas forcément simple, mais c'est la trajectoire et le chemin que l'on souhaite prendre, et le Plan biodiversité et ce travail en particulier sur le Parc y concourent concrètement.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC.

On passera, j'espère, du dilemme au compromis sur ces questions, mais c'est vraiment la question que l'on s'est posée il y a quelques jours avec Emmanuelle COSSE, qui est venue travailler et réfléchir avec nous sur la ou les politiques de logement – je mets des « s » un peu partout – et comment sortir aussi de cette crise insurmontable et impénétrable du mal logement ici et ailleurs. Monsieur LIPOVAC, vous venez de le dire, on vit quand même des heures difficiles dans le pays, dans la métropole et même à Lomme sur le rapport au logement, mais je ne vais pas y revenir trop longtemps.

Joffrey LEROY, vous reveniez sur RHD2 ; je ne vais pas revenir sur l'historique du dossier, vous le connaissez maintenant quasiment aussi bien que nous, et le geste qui était tout sauf anodin d'inverser ce qui se faisait ailleurs, pas très loin de là, en mettant d'abord au centre la nature et, effectivement, en construisant – je ne sais plus quelle métaphore était utilisée dans le papier qui était distribué à l'entrée de la salle Beaulieu – « la forêt d'immeubles », etc. Je comprends la tentation d'écrire cela, mais on n'est pas dans un dilemme, il faudra que l'on assoie tranquillement, sereinement, sur une vision d'un temps plutôt long – Fernand BRAUDEL, le temps long – ce que la ville doit être, dans un horizon de 10 ou 20 ans ; ce sera notre responsabilité ou celle d'autres, peu importe, ce n'est pas le sujet, mais en tout cas avoir ce juste équilibre entre :

- la capacité à rafraîchir la ville ; on voit bien que dès l'été, c'est-à-dire dès le mois de mai quasiment maintenant, cela devient compliqué, dans nos écoles et ailleurs ;
- préserver les ressources qui sont les nôtres ; on a commencé à regarder les terrains qu'on devra peut-être sanctuariser alors qu'ils étaient voués à être construits, en vous rappelant qu'on n'a pas toujours capacité à interdire de construire, le Maire est quand même limité dans ses pouvoirs, ce n'est pas un dictateur absolu, cela se saurait, quoi qu'on en dise parfois ;
- et enfin, la capacité à construire pour loger les gens, qui ne peuvent plus muter, qui ne peuvent pas venir à Lomme et qui ne peuvent pas habiter dans des logements aussi décents.

On a de la marge, donc il faudra faire ce travail politique d'aménagement urbain de la ville pour éviter d'agir au coup par coup, en définitive ; il n'y a rien de pire que d'agir au coup par coup, où un projet chasse l'autre, et en définitive, au bout du bout, cela devient compliqué et on a complètement mité.

Je propose que l'on fasse le mitage inverse, que l'on inverse tout cela et qu'on mette les projets en raison au cœur de ce qu'est aujourd'hui la propriété commune de tous, c'est-à-dire la nature à Lomme.

Merci beaucoup en tout cas de cette présentation et ces discussions.

Je vous propose de voter cette délibération.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2024/32 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/33 RAPPORT D'ACCESSIBILITE 2023

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Monsieur LEMIERE, il me semblait bien que vous aviez demandé, il y a quelque temps, de prendre la parole sur une délégation très importante pour nous et pour vous : l'accessibilité. Pouvez-vous nous présenter ce rapport, s'il vous plaît ?

M. LEMIERE.- Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport d'accessibilité a été construit autour de sept axes :

- l'accessibilité des bâtiments communaux et de l'espace public ;
- l'information et la sensibilisation ;
- la petite enfance et l'enfance ;
- le sport et la santé ;
- la culture et les loisirs ;
- l'emploi ;
- la vie participative.

Le rapport d'accessibilité 2023 que je vais vous présenter a été validé par l'ensemble des membres de la Vivre la Ville. Il a pour objectif d'effectuer un état des lieux des actions réalisées par la Ville en lien avec l'inclusion, l'accessibilité et le handicap.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce document, et notamment Madame Benjamine DENYS et Madame Chloé CALDIER.

L'Agenda d'Accessibilité Programmé :

- 53.% des établissements accessibles au 31 décembre 2023, soit 43 sur 81 ;
- les travaux de la piscine Mont-à-Camp se poursuivent en 2024 ;
- à noter aussi en 2023 l'installation de deux ascenseurs pour rendre accessible l'école Roland Lamartine.

Vous avez aussi sur la *slide* les établissements rendus accessibles en 2023, ainsi que les travaux de voirie.

La Ville a obtenu la certification Qualivilles par l'AFNOR. Celle-ci valide l'engagement des agents pour répondre aux questions et aux besoins des habitants.

L'omme ville apaisée, c'est :

- la mise aux normes des trottoirs ;
- la sécurisation des cheminements piétonniers ;
- les routes à 30 kilomètres/heure – vous en avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Maire ;
- la priorisation des piétons et des cyclistes ;
- et, bien évidemment, le début des travaux du Bourg prévu pour le premier trimestre 2024.

La mobilité :

- il y a 399 places de parking PMR à Lomme ;
- à noter aussi la particularité concernant la prime à l'achat de vélo pour les personnes titulaires d'une carte à mobilité inclusion.

L'aire de jeux inclusive au Square Jean-Baptiste Lebas : ce sont 83 m² d'aire adaptée pour une surface totale de 147 m².

La sensibilisation des Lommois au handicap : le 27 mai et le 20 septembre ; ces deux journées ont permis de sensibiliser les Lommois à la pratique des mobilités douces comme le *trike* et de découvrir les aides financières pour y accéder.

Le 20 novembre, la soirée théâtre-débat « Autisme et Emploi » a réuni une soixantaine de personnes.

Le Printemps de l'Accessibilité a pour objectif de valoriser les actions menées par les associations du territoire et les services municipaux en faveur du handicap et de l'accessibilité. Lors de la seconde édition, la Ville de Lomme a souhaité se joindre à la Ville de Lille en proposant un événement qui portait sur un sujet identifié lors d'une Commission Vivre la Ville : l'inclusion et l'éducation.

Les Rendez-vous de la Santé : cinq conférences ont été organisées en 2023, dont quatre axées sur une thématique en lien avec le handicap.

L'accueil de jour « les Roses » : accueil de 21 femmes et 19 hommes en 2023.

Le SSIAD accompagne à domicile 60 personnes de plus de 60 ans par jour tout au long de l'année.

La Maison des Seniors : on le voit vu les chiffres affichés, le travail effectué en 2023 par ce service public démontre l'utilité de ce lieu d'échange et répond à un besoin des Lommoises et Lommois.

Le PEG approuvé en 2022 vise à continuer à renforcer l'inclusion. Accueillir les enfants en situation de handicap est un engagement de longue date de la Ville de Lomme. Répondre aux besoins spécifiques est essentiel pour garantir l'égalité des opportunités.

L'enfance : 210 élèves bénéficient d'un Projet d'accueil individualisé, 84 enfants disposent d'une notification MDPH ou sont en attente de notification. Sur Lomme, il y a deux classes Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) et deux classes IME externalisées à l'école maternelle Ferry et l'école élémentaire Curie.

Promouvoir la pratique sportive est une priorité de ce service municipal dédié ; il œuvre à l'inclusion de tous les enfants :

- sensibilisation aux différents handicaps par le biais du Téléthon.
- mise à disposition du stade ;
- inclusion des enfants avec un trouble du spectre autistique dans les créneaux d'éducation physique grâce à l'encadrement des éducateurs sportifs ;
- convention signée avec Le Enfants de La Balle et le club de Lomme de basket ;
- de septembre 2023 à juillet 2024, l'utilisation du stade de football par l'IME-SESSAD Lino Ventura.

La médiathèque est un lieu ouvert à tous. L'établissement propose des collections adaptées à divers handicaps enrichies chaque année par de nouvelles acquisitions.

L'École de Musique et de Danse :

- une fréquentation annuelle de 1 000 enfants et adultes ;
- l'accueil et la bonne inclusion de chacun est une des priorités pour l'établissement ;
- un projet de réhabilitation du bâtiment est prévu pour 2027.

La ferme pédagogique est régulièrement sollicitée pour les différentes structures de la MEL afin d'accueillir le jeune public pour des visites de la ferme ou pour participer à différentes activités.

La Maison Folie Beaulieu intègre dans le cadre de son projet de fabrique culturelle et de développement des publics un axe crucial : l'inclusion des personnes en situation de handicap ou éloignées de la culture, conformément à la loi du 11 février 2005.

L'intégration sociale passe par l'emploi. La stratégie des ressources humaines de la Ville veille à l'insertion professionnelle des individus en situation de handicap et au soutien de leur maintien en emploi.

Les actions en direction des agents :

- 35 bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi ont été recrutés ;
- 6 agents de la Ville formés au handicap ;
- 2 personnes recrutées reconnues comme travailleurs handicapés RQTH en 2023.

Dans le cadre de la convention signée en juin 2022 avec Les Papillons Blancs, 43 agents de la Ville ont été sensibilisés au handicap.

L'épicerie solidaire et le service de restauration scolaire accueillent régulièrement des stagiaires en situation de handicap.

Dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap 2023, l'initiative du DuoDay consiste à accueillir pendant une journée une personne porteuse d'un handicap dans un service en duo avec la personne volontaire qui y travaille habituellement.

Forum HandiJob : à noter la réussite de cette initiative qui a réuni 400 participants et 40 entreprises.

La FNATH est une association qui représente les victimes du travail et les personnes accidentées de la vie dans leurs démarches juridiques et administratives.

Le dispositif expérimental Handy'Action est financé par le Département. Il est à destination des bénéficiaires du RSA confrontés à une problématique de santé ou en situation de handicap visant l'insertion professionnelle par l'emploi ou la formation.

Afin de continuer à promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap et de répondre de manière adaptée à leurs besoins, la Ville collabore étroitement avec des acteurs associatifs et les représentants des usagers concernés.

La Ville accorde une attention particulière aux enfants en situation de handicap dans le cadre de ses actions scolaires et en lien avec la parentalité. Un point d'honneur est mis pour assurer l'inclusion de tous les enfants, adaptant systématiquement les ateliers pour répondre aux besoins spécifiques.

L'épicerie solidaire Chez Serge assure un service de transport des bénéficiaires à mobilité réduite jusqu'à l'épicerie.

Pour terminer mon intervention, un petit rappel d'événements importants depuis 2015, date de la création de la Commission Vivre la Ville :

- 2015 : création de la Commission Vivre la Ville ;
- 2020 : signature de la Charte handicap et renouvellement de la Commission jusqu'en 2026 ;
- 2022 : partenariat avec Les Papillons Blancs de Lille, labellisation S3A et première participation au DuoDay.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'accessibilité 2023.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEMIERE, de cette présentation complète et vraiment intéressante.

J'ai trois demandes d'intervention : Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur VANHEE et Monsieur BERLEMONT.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

En date du 11 février 2005, une loi a enfin promulgué l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'accessibilité est une obligation essentielle de cette loi. Elle impose que tous les établissements recevant du public (locaux professionnels, logements, transports, écoles, voirie, services publics, loisirs) soient rendus accessibles. Cette loi de 2005 cite le délai de 10 ans, c'est-à-dire l'année 2015 au plus tard, pour la réalisation complète des travaux et aménagements indispensables à cette accessibilité.

Nous sommes en 2024, soit près de 20 ans après cette loi, et nombre de communes et lieux publics en France sont encore très loin de cet accès pour tous. Quel retard a été pris, à Lomme comme dans nombre d'autres villes, privilégiant toujours d'autres priorités à cette règle pourtant universelle d'égalité.

Cependant, aujourd'hui, à Lomme, nous avançons. Ce rapport d'accessibilité, longtemps souhaité et désormais annuel, nous rend compte de ces avancées et nous oblige à les poursuivre. Il nous appartient donc de mettre tout en œuvre pour

participer à la diminution de ces situations de handicap, toujours majorées par un environnement non adapté et donc hostile.

Bien vivre à Lomme, dans une ville bienveillante et apaisée, nous concerne tous, quels que soient notre âge, nos capacités physiques ou mentales ou notre situation sociale.

Nous voterons donc bien évidemment pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame ZYTKA-TARANTO.

Monsieur VANHEE.

M. VANHEE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Depuis quelques années, la Ville a inscrit dans les axes prioritaires de ses politiques publiques la volonté que tous les Lommois et Lommoises aient accès aux mêmes droits.

Le rapport fait état de la mise à jour de nos bâtiments communaux en accessibilité et les perspectives d'avenir pour le vivre ensemble dans nos diversités, dans le respect de nos vies quotidiennes.

Parallèlement, nous demandons à l'État de :

- créer un service dédié à l'accompagnement des familles et à l'aide à la parentalité ;
- renforcer l'encadrement dans les crèches et autres structures de la petite enfance lorsqu'un enfant handicapé y est accueilli ;
- augmenter le nombre d'accompagnants d'élèves en situation de handicap, les AESH, personnel qui doit être formé, valorisé et intégré à la fonction publique ;
- réduire les effectifs dans les classes accueillant des enfants handicapés ;
- développer les classes d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) – on en a parlé tout à l'heure – avec un effectif maximal de 10 enfants...

Et la liste est encore longue.

Les collectivités locales s'efforcent de suppléer les devoirs et obligations de l'État. Merci aux différents services de notre commune œuvrant dans l'inclusion et l'accessibilité.

Nous remercions les membres de la Commission Vivre la Ville pour leur implication, leur investissement et leur disponibilité. Tout au long de leurs travaux, ils ont éclairé les décisions municipales, contribuant à rendre Lomme plus sûre, plus agréable et plus inclusive pour tous.

Merci aux services, à Muriel et à Philippe pour ce rapport et sa présentation.

Le groupe Communistes, Républicains et Citoyens votera favorablement pour cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur VANHEE.

Monsieur BERLEMONT.

M. BERLEMONT.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Depuis 10 ans, la politique en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion pour les personnes en situation de handicap s'est munie de solides outils pour définir les besoins et les moyens afin que chaque Lommois en situation de handicap puisse vivre pleinement et sereinement dans notre ville. Ces moyens sont :

- le calendrier des travaux de mise en accessibilité ;
- la Commission Vivre la Ville ;
- la charte de l'accessibilité ;
- et le rapport d'accessibilité ici.

Ce rapport prouve, une fois de plus, que notre groupe majoritaire agit concrètement pour que nos concitoyens les plus fragiles puissent vivre pleinement à Lomme à chaque étape de la vie et dans toutes les activités humaines et sociales. Qui dit « accessibilité » dit « éducation », « sport », « accès au monde professionnel », « à la culture ».

Lomme se donne les moyens humains et financiers de sa politique d'inclusion, notamment avec les 1 300 k€ investis dans les travaux d'accessibilité, soit 10 % du budget. Ainsi, nous retrouvons en actes dans ce rapport les orientations définies lors de la signature de la charte.

Une politique d'inclusion et d'accessibilité :

- c'est affirmer que chaque enfant a le droit de profiter d'une aire de jeux inclusive ;
- c'est aussi sensibiliser sur les handicaps invisibles souvent mal connus ;
- c'est prendre en compte les situations familiales et celles des aidants familiaux ;
- c'est comprendre que les personnes âgées peuvent bénéficier de soins adaptés quel que soit leur état de santé qui peut entraîner des incapacités et c'est conforter le maintien à domicile quand il est possible ;
- c'est comprendre les difficultés que peuvent éprouver les personnes à mobilité réduite et leur donner les moyens de se déplacer en toute sécurité par de nouvelles places PMR et la promotion d'une ville apaisée ;
- c'est œuvrer pour l'épanouissement de chacun.

On peut aussi parler de l'emploi. Alors que le taux de chômage des personnes en situation de handicap reste élevé, avec 12 % de demandeurs d'emploi au niveau national, la Ville participe à la politique du retour à l'emploi en recrutant des personnes reconnues travailleurs handicapés par la MDPH, s'offrant alors les compétences professionnelles et humaines et offrant aux agents de la Ville la possibilité de se former, et donc de comprendre mieux tous les aspects du handicap.

Le constat est là : notre majorité a compris que l'accessibilité et l'inclusion vont de pair pour que chacun se sente chez soi à Lomme, quelle que soit sa situation quand on fait face à un handicap. C'est d'ailleurs bien plus que ce que demande la loi en ce domaine.

Au-delà du handicap, il y a l'humain. C'est pourquoi notre groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens prend acte, approuve et votera cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup pour chacune de vos interventions, qui vont dans le même sens.

Juste un mot pour confirmer et souligner les propos de Madame ZYTKA-TARANTO : les aménagements des villes et des communes sur ce problème ont souvent été des variables d'ajustement. J'ai vécu ici et ailleurs dans ma vie professionnelle et politique. Après quelques discussions tout à fait sympathiques avec Monsieur LEMIERE, et il voit de quoi je parle, notamment sur les discussions budgétaires, nous avons convenu dès 2022, en 2023 et en 2024, de ne pas toucher à la ligne, de la conforter et même de la « doper » – si je me permets l'expression. Cette année, c'était 1,3 M€, de mémoire. On sait qu'on a une somme en retard par rapport au programme prévisionnel de 2015 ; entre 2015 et 2024, il nous manque du temps, parce qu'on n'a pas assez investi. On va mettre un peu plus dans les années à venir aussi pour rattraper une partie du retard, notamment sur le programme des ERP, et le programme AD'AP.

C'est vraiment une politique très importante sur la question de l'investissement et aussi sur le fonctionnement, puisque cela a été dit par Monsieur LEMIERE et par les autres intervenants, il y a de l'humain derrière, mais de l'humain dont il faut évidemment s'occuper.

Plein d'exemples ont été cités, j'y souscris totalement, et je regarde Delphine BLAS qui s'occupe bien des questions scolaires et périscolaires avec André BUTSTRAEN, nous faisons aussi des efforts importants sur ces domaines, considérant que les lois d'inclusion scolaire ont été votées, mais entre le fait qu'elles soient votées et la réalité de tous les jours, c'est parfois un peu compliqué, parce que l'État n'est pas toujours au rendez-vous ; tout à l'heure, cela a été évoqué avec les personnels AESH, qui réclament des formations, un statut, vous connaissez cela par cœur. Sur un autre sujet, moins connu, mais qui nous concerne beaucoup pour la Ville, sur le périscolaire, sur les centres de loisirs, nous faisons des efforts importants pour accueillir aussi les enfants en situation de handicap, avec des problèmes redoutables parfois de formation et d'animation qui sont les nôtres, mais nous avons beaucoup de volonté pour pouvoir y arriver et qualifier cette démarche qui demande du temps ; il n'y a qu'à s'inspirer d'un pays qui n'est pas très loin de chez nous, qui a beaucoup fait là-dessus : l'Espagne ; regardez la politique d'inclusion en Espagne, l'Espagne a beaucoup fait sur l'inclusion en temps scolaire et périscolaire, par exemple.

Ce sont quelques mots que je voulais ajouter pour chapeauter ce rapport que je vais vous demander de voter ; ce n'est pas une obligation, mais je vous propose de le voter pour signaler notre affection à cette démarche.

Qui souhaite voter ce rapport ?

(La délibération 2024/33 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

**2024/34 PRINTEMPS DE L'ACCESSIBILITE – ÉDITION 2024 – CONTRAT D'EXPOSITION ENTRE
L'ASSOCIATION DIFFERENT IS BEAUTIFUL ET LA VILLE**

M. LE MAIRE.- Monsieur LEMIERE, sur le Printemps de l'Accessibilité.

M. LEMIERE.- Depuis 2022, la Ville de Lomme s'associe à la Ville de Lille pour le Printemps de l'Accessibilité. Il se déroulera du 13 au 31 mai pour 2024. Les actions proposées permettent à tous les publics de participer à des temps forts, en lien avec le handicap. Il s'agit d'une programmation variée : activités sportives, ateliers de sensibilisation aux différents handicaps, sessions de création manuelle, découvertes culturelles, etc.

Dans ce cadre, l'exposition photographique « Different is Beautiful », de Francesca CLAYTON, en sera un des temps forts. Elle est composée de 100 portraits en noir et blanc et met en scène des individus de tous âges, des enfants aux

seniors, tous touchés par un handicap. Elle sera accessible au public du 7 mai au 3 juin dans les jardins de la ville et différentes structures municipales.

Dès lors, il convient de formaliser un contrat de prêt d'exposition avec l'association « Different is Beautiful ».

Il est donc demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- approuver le contrat de prêt d'exposition entre la Ville et l'association ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat d'exposition ;
- autoriser le versement, dans la limite de 770 €, du remboursement des frais de déplacement, hébergement et restauration à l'association ;
- imputer les crédits de paiement correspondants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEMIERE.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/34 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/35 CONVENTION ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA VILLE RELATIVE A L'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS SITUES RUE EUGENE DESCAMPS

M. LE MAIRE.- Monsieur VANHEE, je vous passe la parole pour la convention entre la MEL et la Ville relative à l'effacement des réseaux rue Eugène Descamps.

M. VANHEE.- Merci, Monsieur le Maire.

Des travaux dans la rue Eugène Descamps vont bientôt débuter. Nous allons profiter de cette opération pour effacer les réseaux aériens.

Les réseaux aériens, vous le savez, sont :

- les réseaux d'électricité concédés ou non à Enedis ;
- les réseaux numériques opérés par Orange et Numéricâble ;
- les réseaux communaux d'éclairage public, de vidéoprotection, etc.

La présente délibération a pour objet d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités financières et de transfert de la maîtrise d'ouvrage de la Commune vers la MEL pour le projet d'effacement des réseaux situé à Lomme, rue Eugène Descamps.

Il nous est demandé :

- d'approuver la convention entre la Métropole européenne de Lille et la Ville relative à l'effacement des réseaux aériens de la rue Eugène Descamps à Lomme, ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'affecter les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à l'autorisation de programme 2021/LESPAPUB – opération n° 2870 « accompagnement travaux espaces publics MEL » pour un montant de 161 775,00 € ;
- d'imputer les crédits de paiement correspondants au chapitre 23, fonction 518, article 2315, opération n° 2870 « accompagnement travaux espaces publics MEL ».

M. LE MAIRE.- C'est pour le moins très précis ; je vous en remercie, Monsieur VANHEE.

J'en profite, je prends la main peut-être. Est-ce qu'on a le plan ?

(Projection des plans d'aménagement)

De quoi parle-t-on ? Cela a l'air un peu abscons, cela ne l'est pas tant que cela, parce qu'il y a une question d'argent relative à la proposition de délibération de Monsieur VANHEE sur l'enfouissement des réseaux et au coût qui va avec.

On parle d'une rue que vous connaissez certainement bien : la rue Eugène Descamps, qui est une artère/une rue très importante de la ville en termes de liaison, d'entrée et de sortie de ville et même parfois de la métropole lilloise et d'un flux de véhicules très conséquent ; on a des compteurs qui parfois s'affolent, entre 6 000 et 13 000 véhicules, de toutes catégories, des véhicules légers aux camions, qui roulent allègrement, prestement, n'importe comment aussi, notamment en descendant la rue du rond-point vers l'avenue de Dunkerque et, même si c'est interdit, en remontant ladite rue, de l'avenue de Dunkerque vers le rond-point.

Tout cela a provoqué du mécontentement des riverains, un collectif est né, ils ont été reçus à l'époque, il y a plus de trois ans. Nous avons, dans cette ville, comme toujours, concerté – comme toujours, nous avons concerté, quel que soit le sujet, quoi que l'on en dise – et nous avons bien fait, pour pouvoir travailler en intelligence locale, puisque les gens habitent la rue, il est quand même plus simple de le faire avec eux.

Des travaux vont arriver ; tout à l'heure, on a évoqué les travaux d'enfouissement des réseaux qui vont durer 4 mois et, je vous l'annonce, les habitants le savent, il y aura 18 mois de travaux derrière, pour refaire totalement la rue, puisque dans le programme pluriannuel d'investissement négocié avec la MEL, dans le paquet, il y avait la rue Eugène Descamps pour 2,5 M€ ; c'est vraiment un chantier très important. Vous reconnaîtrez ma voix, le verbe et le propos, par rapport aux propos de tout à l'heure : l'apaisement.

Cela passe, je l'ai dit tout à l'heure, par la police municipale, les contrôles, mais aussi des aménagements particuliers que la MEL va réaliser, notamment sur les perpendiculaires et les carrefours, mais pas uniquement, également le rétrécissement de la route, la sécurisation de l'axe. Il y a des problèmes de circulation, de vitesse et d'accidents de manière très régulière ; on a les photos, tout cela arrive.

Évidemment, on attend ces travaux depuis longtemps ; ils sont aujourd'hui sécurisés et financés.

Il y aura :

- un embellissement aussi, même si ce n'est pas visible, pour mettre un peu de vert quand même, puisque tout cela est d'une minéralité absolue, comme l'avenue de Dunkerque, quand on reviendra sur Vélo+, avec de la végétalisation, avec des fosses végétalisées et des plantations d'arbres au pied d'une partie des habitations ;

- la création, mais cela va devenir un mantra, d'une piste cyclable bidirectionnelle qui permettra le développement des modes doux, puisqu'elle sera branchée sur l'avenue de Dunkerque, et nous avons demandé avec Stéphanie MORELLI, Jean-Christophe LIPOVAC et Michel VANHEE des aménagements complets qui pourraient déboucher après sur la rue de la Mitterie, se rebrancher sur l'avenue de Dunkerque, repartir sur la rue du Grand But, en fait constituer un réseau de pistes cyclables dignes de ce nom, et on réclame en même temps des stations V'lille à cor et à cri. Je viens de signer, il y a une dizaine de jours, avec Martine AUBRY, un courrier réclamant une partie des 40 stations V'lille qui sont remises au pot de celles qui ont disparu parce qu'elles étaient peu fréquentées ;
- enfin, l'ensemble des réseaux sera rénové, le réseau d'eau et les réseaux évoqués tout à l'heure.

Je vous le dis, un investissement majeur, nous en sommes ravis, mais il y aura des travaux, ces travaux se feront par phases, il y aura cinq phases différentes, à peu près quatre/cinq mois, un peu moins, par phase.

Nous avons regardé cet après-midi avec le Maire de Lambersart qui est venu en Mairie travailler avec moi sur le plan de circulation négocié à la bonne échelle, à l'échelle de la Ville de Lomme et de Lille, puisque Lambersart est concernée en partie. On a évoqué les travaux futurs aussi, en même temps quasiment que l'avenue de Dunkerque, de la pharmacie Lesage, ce qui promet quelques réflexions certainement peu amènes sur ceux et celles qui voudront rentrer à Lomme à ce moment-là.

Nous travaillons pour que tout cela soit fait en cohérence, en sécurité. Je ne prends pas le risque qu'il y ait un chantier qui occasionne des dégâts, notamment humains, de la part de ceux qui travaillent, mais d'un autre côté, évidemment, nous sommes attentifs à la durée du chantier, à la qualité du chantier et au déplacement des habitants ou de ceux qui veulent rentrer sur la métropole lilloise venant d'Armentières ou sortant de Lille. Nous y travaillons et nous ferons la communication auprès des habitants concernés dans les jours, semaines et mois prochains, quitte à y revenir une fois, deux fois ou trois fois.

Je voulais prendre juste 5 minutes pour évoquer quand même ce chantier, le chantier du mandat sur la question du PPI voirie, même si la Délivrance sera aussi concernée en 2024, 2025 et une petite partie de 2026 pour ces questions de voirie, de sécurisation de nos routes.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/35 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/36 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AFPA ET LA VILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME STRATEGIQUE « VILLAGE DES SOLUTIONS »

M. LE MAIRE.- Madame HARIZI, pourriez-vous nous parler de la convention de partenariat entre l'AFPA et la Ville dans le cadre du programme stratégique « Village des Solutions », s'il vous plaît.

Mme HARIZI.- Bien sûr ! Bonsoir à tous.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je suis ravie de vous présenter la convention « Village des Solutions », une initiative essentielle pour notre Ville.

Cette convention vise à établir un partenariat solide entre la Ville et l'AFPA de Lomme afin de créer un écosystème territorial innovant pour accompagner, former et insérer les publics les plus vulnérables.

Cette convention répond pleinement aux objectifs sociaux et économiques de notre Ville et s'inscrit dans notre projet de mandat pour davantage de justice sociale. Ainsi, elle vise à :

- sécuriser les parcours des personnes les plus éloignées de l'emploi en prévenant les risques de rupture des personnes heurtées par la précarité plurielle ;
- accompagner les personnes en situation d'urgence en lien avec l'emploi et le logement ;
- proposer de nouveaux modèles d'accompagnement reposant sur les parcours plus riches, plus modulaires et plus proches des entreprises ;
- proposer un accompagnement des parcours de vie dans une même temporalité d'action au profit des personnes ;
- offrir aux jeunes des opportunités de formation et d'insertion professionnelle adaptées à leurs besoins et à leurs aspirations en mettant l'accent sur le parcours de reconversion et les métiers en demande sur le marché du travail ;
- renforcer les partenariats avec les acteurs locaux afin de créer un écosystème propice à l'insertion professionnelle des jeunes et à la dynamisation économique du territoire ;
- être au service de la cohésion du territoire et d'un accès facilité aux droits et aux services publics ;
- intervenir en appui aux difficultés de recrutement des entreprises ;
- enfin, s'inscrire en soutien des volontés et initiatives entrepreneuriales.

Grâce à ce partenariat actif, l'AFPA s'engage aux côtés de la Ville et met en place de nombreuses actions afin de :

- sécuriser les parcours de qualification pour accéder à l'emploi durable ;
- renforcer l'accès à la formation des demandeurs d'emploi, notamment de longue durée et les bénéficiaires du RSA, sur le territoire de Lomme ;
- proposer des services d'accompagnement pour l'emploi et l'insertion hors les murs ;
- proposer un accompagnement pour mobiliser les jeunes décrocheurs 16-18 ans ;
- accompagner les jeunes en risque d'exclusion sociale et professionnelle.

Ce partenariat se traduira quotidiennement avec le service Lomme Entreprendre, mais aussi avec nos partenaires de longue date comme la mission locale Lille Avenirs, qui œuvre pour l'insertion des jeunes.

La Ville développe et enrichit ses partenariats pour améliorer le service aux habitants.

Cette convention avec l'AFPA ne s'arrête pas là. Elle permettra d'offrir un hébergement d'urgence pour les personnes fragilisées et les aider dans leur parcours d'insertion, ainsi qu'un hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences.

Ensemble, nous sommes déterminés à promouvoir l'égalité des chances et à investir dans l'avenir de notre Ville.

Il est donc demandé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HARIZI.

J'ai quatre demandes d'intervention : Monsieur MOULIN, Monsieur DUEZ, Monsieur VANHEE et Monsieur DOUICHI.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Effectivement, une convention qui pourrait être très intéressante quand on en fait l'exposé : des personnes qui sont fracassées par la vie, des personnes qui sont abîmées par la vie, que ce soit par un manque de chance à la naissance, que ce soit éventuellement par des difficultés subies par les parents, que ce soient des problématiques éventuellement de suivi scolaire, et puis, parfois, on s'ennuie à l'école et on a une découverte quand on arrive à la fac... il peut se passer plein de choses, parce que parfois, on peut vraiment s'ennuyer à l'école et tout peut arriver, mais au-delà de ce catalogue de bons sentiments, une convention nous est soumise, et aujourd'hui, cette convention, et c'est vraiment regrettable, est incomplète. C'est un peu une rectitude dans le cadre de ces délibérations, parce que je lis les conventions, je pense que vous avez dû le remarquer.

Vous verrez qu'un article 12 nous explique que : « *La convention et son annexe représentent la totalité de l'accord des parties* ». Je n'ai pas d'annexe, je ne sais pas de quoi on parle, je ne sais pas si c'est une annexe qui fait 1 page, 10 pages, 20 pages, est-ce qu'on est sur des moyens d'action, sur des modalités d'action, sur, éventuellement, tout un programme qui peut être mis en œuvre.

Voilà où est ma difficulté, c'est-à-dire que j'entends des conventions où on a des finalités sociales que je soutiens totalement : aider des gens qui ont des problématiques d'alphabétisation, aider des gens qui ont décroché... il n'y a pas de difficulté là-dessus. Je pense que cela dépasse de loin les divergences politiques que l'on peut avoir, parce que je pense que cela peut faire corps avec la société d'intérêt général. La difficulté est que faire corps n'empêche pas de faire preuve d'une certaine rigueur et on n'a pas l'annexe, c'est un peu regrettable. Je ne doute pas que ce sera voté, ce n'est pas grave ; si, un jour, vous achetez une voiture et qu'il manque une roue, on vous dira : « Écoutez, il y en a déjà trois, c'est bien suffisant pour avancer », mais on n'est pas là pour cela. On aurait pu envisager que cette convention soit étudiée à un autre moment.

Je suis donc un peu dubitatif. Je m'abstiendrai ; ce sera une abstention positive, pour reprendre votre expression, Monsieur le Maire.

Il ne faut quand même pas perdre de vue aussi que corrélativement à cela, le partenaire qu'est l'AFPA, aujourd'hui, a de graves difficultés financières. On a même des discussions internes au niveau des syndicats pour savoir s'il ne faut pas changer de logiciel – je crois que c'était François HOLLANDE qui parlait de logiciel, si je ne me trompe pas.

Mais en tout état de cause, on est face à une convention qui, par-delà le bien-fondé de ce qu'elle veut faire, aujourd'hui, ne nous informe pas précisément et, malheureusement, il y a une forme de rectitude là-dedans et je pense que pour ce type de difficulté, mais pour un tas d'autres, rigueur, efficacité, complétude, c'est au moins cela que l'on doit aux Lommois.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Monsieur DUEZ.

M. DUEZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Une courte intervention pour insister sur la nécessité et la qualité de ce partenariat.

Je n'ai pas de prévention envers ceux qui ont monté ce partenariat pour savoir si les annexes y sont ou pas. Je constate simplement que l'AFPA est un partenaire reconnu, expérimenté et compétent et qu'il est le seul à avoir une palette d'interventions qui va des personnes les plus éloignées de l'emploi aux presque étudiants qui choisissent l'apprentissage, et depuis quelques années, l'apprentissage a augmenté largement en volume et c'est une voie impérieuse pour l'emploi.

Cette convention de partenariat balaye tout le spectre de l'accompagnement des personnes à l'emploi, quel que soit leur niveau de formation, leur niveau de décrochage et leur niveau d'information quant à l'apprentissage, parce que ce n'est pas toujours connu, c'est plutôt souvent méconnu.

C'est donc pour cela que nous soutenons cette convention de partenariat, en insistant sur la qualité de ce partenariat.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DUEZ.

La parole à Monsieur VANHEE.

M. VANHEE.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme le stipule cette délibération, l'AFPA est un opérateur majeur de la formation professionnelle qualifiante, leader dans le domaine de la formation pour adultes en France.

Par mon intervention au nom du groupe Communistes, Républicains et Citoyens, nous souhaitons exprimer notre inquiétude sur le devenir de l'AFPA. En effet, les salariés de ces établissements luttent pour leur emploi et le devenir d'une formation publique pour adultes en France.

Le gouvernement doit faire le bon choix. Au moment où 20 Md€ de cadeaux fiscaux ont été faits aux entreprises, va-t-il abandonner le secteur de la formation professionnelle au secteur privé, comme l'exigent les directives européennes ?

L'AFPA, minée par la loi de décentralisation Raffarin, ne doit pas être démantelée en 22 unités régionales. Son budget doit être revu à la hausse. Son action, celle de former nombre d'adultes au marché du travail, est une des seules pistes réellement sérieuses pour arrêter l'enfoncement dans la crise que connaît notre pays. L'AFPA doit vivre et se développer.

Avec les salariés, notre parti défend le maintien d'une AFPA nationale et le développement de ses activités de formation, des modes de financement qui sécurisent et structurent ses missions pour aller vers la reconstruction d'un vrai service d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour les stagiaires de la formation professionnelle.

Nous voterons donc cette délibération qui soutient à la fois la valorisation de cet établissement et le professionnalisme de ses salariés, tant au niveau de la qualité que de l'innovation de nouveaux métiers.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur VANHEE.

Monsieur DOUICHI, pour finir.

M. DOUICHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Pour rappel, l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes est un organisme de formation professionnelle au service des Régions, de l'État, des branches professionnelles et des entreprises. Elle propose des formations professionnelles qualifiantes, sanctionnées par un titre professionnel dans différents domaines : le BTP, l'industrie, l'hôtellerie, etc.

En 2023, Monsieur le Maire, avec le Président de la Région, vous avez inauguré à l'AFPA de Lomme la première école nationale du recyclage et de la ressourcerie qui forme aux différents métiers de recyclage.

En plus de la formation, l'AFPA développe d'autres partenariats pour d'autres domaines.

Concernant l'hébergement, sur le centre de Lomme, en partenariat avec l'association Impala Avenir et la mission locale, a été ouverte la cinquième Maison des Marraines. Il s'agit d'héberger des jeunes femmes gratuitement, bénéficiaires de contrats engagement jeunes et accompagnées par la mission locale pendant trois mois renouvelables qui ont dû signer un suivi et un accompagnement complets pour l'autonomie.

Concernant la restauration, les stagiaires peuvent se restaurer au centre. Pour certains, c'est difficile de trouver le temps de préparer les repas lorsqu'ils sont en formation.

Pour conclure, l'AFPA a choisi de renforcer ce partenariat avec la mise en place d'un « Village des Solutions » réunissant différents partenaires du champ de l'insertion, de la formation, de l'emploi, des entreprises du territoire, ainsi que des collectifs et associations locales. Le but est d'œuvrer dans un même lieu à un accompagnement des parcours professionnels du public concerné. Les bénéficiaires peuvent avoir un parcours envisagé sous tous ces aspects, depuis les questions de la mobilité, du logement, de la santé, de l'inclusion numérique, etc. C'est un sens plus large de l'enjeu de l'accompagnement à l'emploi qui vise à lever les freins à la formation pour mieux soutenir la réussite des projets professionnels.

Notre groupe votera cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUICHI.

Madame HARIZI, quelques commentaires ou réponses aux interpellations ?

Mme HARIZI.- Oui, je voulais juste souligner que c'est simplement une convention d'objectifs partagés avec un partenaire reconnu qu'est l'AFPA de Lomme. C'est un partenaire stratégique pour Lomme Entreprendre, pour favoriser l'insertion et aussi pour l'intérêt général.

M. LE MAIRE.- Très bien. Rapide, court, efficace.

Je complète juste. Vous avez raison de rappeler que c'est un partenaire essentiel, central, sur la ville depuis longtemps. Le nouveau Directeur, d'ailleurs, s'investit pleinement dans sa mission et collabore beaucoup avec vous, avec Lomme Entreprendre et nos services, sur ce qui a été discuté sur le fond, et tant mieux, on voit que les attentes sont très fortes.

La situation du décrochage scolaire est quand même encore très importante dans notre pays, vous le savez, il y a encore près de 100 000 décrocheurs par an, on en a beaucoup sur la ville, même si on a inventé un dispositif avec nos amis lillois qui s'appelle « Génération Engagée », sur lequel, d'ailleurs, l'AFPA ne s'est pas positionnée. Ils ne sont pas en concurrence, mais plutôt en complémentarité sur ce sujet, qui est un dispositif pour les 16-18 ans qui permet d'entrer et de faire sortir avec des formations les jeunes en question pour les ramener vers des parcours d'insertion.

Je n'irai pas beaucoup plus loin que cela. Je dirai simplement que l'AFPA de Lomme, c'est aussi du patrimoine, c'est aussi un site. Je ne sais pas si vous y êtes rentrés, mais entrez-y, vous verrez que c'est un site très important et ils ont, je vous le dis avec des points de suspension, quelques projets importants pour eux-mêmes et pour la Ville, dont on pourra reparler dans quelques mois ; je fais du *teasing* !

Je vais faire voter cette délibération.

Qui vote cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Madame DE RUYTER (pouvoir), Monsieur DUEZ et Monsieur GROSSE.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2024/36 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2024/37 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS

M. LE MAIRE.- Je passe aux subventions exceptionnelles sur des projets ou actions.

Monsieur BUTSTRAEN.

M. BUTSTRAEN.- Oui, Monsieur le Maire.

Sept appels à projets ont été déposés :

- Le premier est l'association « Handilom » pour une participation à un séjour de vacances pour les personnes en situation de handicap : en effet, l'association « Handilom » organise un séjour de vacances afin d'emmener 60 de ses adhérents dans une structure adaptée en pension complète. Le séjour se déroulera à Ménil-St-Père du 9 au 12 mai 2024.
Le budget total de cet événement est de 24 533 €. Il est proposé au Conseil Communal de voter une subvention exceptionnelle de 4 000 €.
- Le deuxième appel à projets est l'association « Et vous trouvez ça drôle ! » pour une participation à la programmation Hors-Les-Murs : l'association « Et vous trouvez ça drôle ! / Centre Régional des Arts du Cirque (CRAC) » met en place une programmation « Hors-les-Murs » sur la ville de Lomme et accessible à tous les publics.
Le budget total de cet événement est de 47 931 €. Il est proposé de voter une subvention exceptionnelle de 5 000 €.
- Le troisième est l'association « La Fabrik Du Bizarre » pour une participation à la deuxième édition du festival « Furious Cirkus » : l'association « La Fabrik du Bizarre » organise la 2^e édition du festival « Furious Cirkus » le samedi 4 mai ; ce festival est dédié à la musique rock. Le festival a pour but de faire découvrir cet univers au plus grand nombre et invite les associations locales à prendre part à l'organisation de celui-ci.
Le budget total de cet événement est de 25 158 €. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 €.
- Le quatrième appel à projets est l'association « Planète Jeunes » pour une participation à la « fête d'été du parc Rossignol » : l'association « Planète Jeunes » organise une fête d'été dans le quartier du Marais, au parc Rossignol, le samedi 24 août, sur les thèmes du sport et de la culture. Cet événement fait, bien sûr, partie de « Nos Quartiers d'été ».

Le budget total de cet événement est de 12 996 €. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

- Le cinquième projet est l'association « Collectif Loisirs Animation de la Rénovation » (CLAR) pour une participation aux « fêtes d'été de la Délivrance et du Parc Urbain » : l'association « Collectif Loisirs Animation de la Rénovation » organise la fête d'été de la Délivrance le samedi 6 juillet et celle du Parc Urbain le 14 juillet sur les thèmes du sport et de la culture.

Le budget total de ces deux événements est de 38 770 €. Il est proposé au Conseil communal de voter une subvention de 13 000 €.

- Le sixième appel à projet est l'association « Vivre Ensemble à Humanité » pour une participation aux « Fenêtres qui parlent 2024 » : l'association « Vivre Ensemble à Humanité » participe à l'édition 2024 de l'opération « Les Fenêtres qui parlent », qui permet de rassembler les habitants et personnes accompagnées du quartier Humanité autour de réalisations artistiques.

Le budget de cet événement est de 6 034 €. Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €.

- Enfin, le septième appel à projets est l'association « Les rencontres audiovisuelles » pour une participation à la création et à la diffusion du vidéo mapping du carnaval : afin de soutenir la création artistique et les arts numériques, la Ville de Lomme accueillera un vidéo mapping le samedi soir du carnaval – le carnaval se déroule le 1^{er} et le 2 juin 2024. Il sera créé et diffusé par l'association « Les rencontres audiovisuelles » qui organise la 7^e édition du Vidéo Mapping Festival dans toute la région Hauts-de-France.

Le budget total est de 39 250 €. Il est proposé une subvention exceptionnelle de 27 000 €.

Il est demandé au Conseil d'attribuer ces différentes subventions.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur MOULIN et Madame BLAS.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Des subventions assez classiques, des problèmes tout aussi classiques concernant ces demandes de subventions, et je crois comprendre qu'en fait, remplir un dossier de demande de subvention, si on ne donne pas toutes les pièces, si éventuellement on ne signe pas tout, si éventuellement on ne met pas toutes les croix, en définitive, qu'en sais-je et qu'importe, ce qui compte, c'est le projet, tout le projet, et puis, in fine, ce n'est pas notre argent, c'est l'argent des autres, et en définitive, il faut faire confiance et la confiance, bien évidemment, se fait sans aucune vigilance.

Alors, très sincèrement, je suis un jeune élu par rapport à la plupart d'entre vous et j'avoue qu'il y a une certaine rectitude d'horloger suisse d'avoir des demandes de subventions qui sont toujours notoirement incomplètes. Je n'ai rien contre les horlogers, je n'ai rien contre les Suisses et encore moins les horlogers suisses, mais il y a quand même un certain nombre de constats à faire.

Le premier des constats est que la plupart de ces associations ne font pas du tout état des liquidités qu'elles ont en compte courant, en compte bancaire. Or, la plupart des subventions prévoient clairement la possibilité pour la Ville de récupérer des subventions qui ne sont pas intégralement utilisées et, manifestement, cela passe un peu à l'as.

L'autre difficulté que l'on a est que, encore une fois, on nous évoque des statuts d'associations dont on ne peut pas vérifier si le poumon démocratique qu'est l'association – qui sont de belles associations, en qui il faut toujours faire confiance – est respecté. En revanche, on a les déclarations qui sont faites par ces associations dans le cadre des dossiers de demande de subvention – et là, j'avoue, et je vais être courtois, je ne citerai aucun nom, mais il suffira d'aller voir le

dossier – et on a, par exemple, une association qui nous fait une Assemblée générale, on ne sait pas combien d'adhérents étaient présents, on ne sait pas à quelle date cette Assemblée générale a eu lieu et tout va bien.

Mon collègue, qui est encore plus à droite que mon collègue de tout à l'heure, indiquait : « Il n'y a pas d'annexe, ce n'est pas grave » ; eh bien, ce n'est pas grave, on ne remplit pas le dossier, cela importe peu.

Une autre association fait un tour de force – je trouve cela exceptionnel –, elle indique qu'elle a 9 adhérents, mais il y en a 12 qui étaient présents à l'AG. C'est la multiplication des petits pains, c'est quasiment Canossa.

Je reste toujours assez sceptique, mais, objectivement, je mettrai de côté les AG ouvertes dont on ne sait même pas combien il y a d'adhérents et combien il y a d'invités, on ne sait même pas trop comment les votes se passent, mais il y en a une qui décroche le pompon : cette association demande 27 000 € de subvention, et alors là, je pense que tout le monde a lu le budget 2023, qui est donc un budget réalisé, il est à 0. Je trouve que la blague est assez originale pour une subvention de 27 000 €, mais en bas du budget prévisionnel, il est écrit : « *Le rapport du commissaire aux comptes est joint* », pas à la délibération et, en tout état de cause, je ne vois pas en quoi il n'est pas possible pour cette association « d'exfiltrer » des données peut-être confidentielles, parce que la confidentialité semble très intéressante, même quand on est face à un budget, mais de pouvoir remplir un certain nombre de lignes afin de déterminer quel est le budget réalisé de 2023.

Je sais que tout cela n'est pas bien grave, que de toutes les manières, la nature a horreur du vide, que cette délibération sera votée, parce qu'on est face à des beaux projets ou autres.

Encore une fois, le débat ici n'est pas tant de discuter point par point de chacun des projets, car ces projets pris individuellement peuvent être soutenus, ce n'est pas le débat ; le débat est de savoir si on subventionne bien et si, *in fine*, en contrôlant mieux, on ne pourrait pas subventionner plus, et notamment d'autres associations, parce qu'il y a aussi un constat, c'est un peu un marronnier, ce sont toujours les mêmes associations que l'on voit arriver au Conseil municipal, solliciter et obtenir des subventions. Je ne sais pas par quelle magie on a d'autres associations qui vivent sans subvention, et tant mieux pour elles, parce que cela veut dire qu'elles sont bien gérées, ou alors, manifestement, il y a des critères qui sont plus ou moins obscurs et inconnus, mais qui permettent quand même d'arriver ici avec des dossiers incomplets.

Voilà mes quelques observations sur les subventions ; en 6 minutes, c'est toujours un peu court, donc j'ai mis le doigt là où, éventuellement, c'était relativement intelligible pour tout le monde, même pour ceux qui ne maîtrisent pas les clauses de confidentialité – il n'y a rien de personnel, soyez rassuré –, mais en tout état de cause, encore une fois, face à une délibération qui est notoirement incomplète, et je suis persuadé que les services vous l'ont indiqué, et j'ai regardé, les dates de dépôt de dossier sont de la mi-février, on est au mois d'avril, c'est-à-dire qu'il y avait plus d'un mois et demi pour passer un coup de fil, dire : « Écoutez, voilà, il manque cela, il y en a un qui va nous enquiquiner encore une fois, qui va nous dire que c'est incomplet » – je pense qu'il n'y en a qu'un ici qui râle –, mais, en définitive, même ça, ce n'est pas fait.

On aurait des dossiers complets, banco ! Je ne désespère pas : d'ici les prochaines élections, on y arrivera !

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur MOULIN, on vous répondra après.

Madame BLAS, s'il vous plaît.

Mme BLAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je laisse à Monsieur MOULIN les interventions sur la forme et je vais tenter d'aller un peu plus sur le fond et les finalités de ces demandes de subventions exceptionnelles, et je vous invite, Monsieur MOULIN, notamment à vous rendre au carnaval, à vous rendre aux fêtes d'été, etc., je signalerai juste qu'on vous y voit peu.

Exceptionnelles, ces demandes de subventions présentées par Monsieur André BUTSTRAEN, sous le regard d'Anne-Sophie BELGAÏD, nouvelle Directrice générale adjointe que je salue, le sont à plus d'un titre. Elles manifestent, en effet, le soutien constant, indéfectible, de la municipalité aux associations, mais aussi à des projets, des projets qui sont forces de liens entre nos habitants ici, à l'image des différentes fêtes d'été, qui sont forces de solidarité et d'inclusion avec les actions portées par Handilom et Vivre Ensemble à Humanité, qui sont forces d'expérimentations et d'offres nouvelles avec le festival rock, je dirai même plutôt métal, de Furious Cirkus et un nouveau mapping.

Ces projets et actions sont forces de vivre ensemble dans notre ville de Lomme, pour ses habitants, avec toute la diversité qui définit notre population lommoise. D'ailleurs, la diversité des actions proposées ce soir pour obtention d'une subvention illustre une politique associative et culturelle qui veut pouvoir satisfaire et répondre aux attentes de chacune et chacun des habitants, quel que soit l'âge et partout sur notre territoire, une politique qui cherche à trouver cet indispensable équilibre entre actions traditionnelles et projets innovants.

Cet équilibre, qui n'est pas simple à trouver parce qu'il ne doit frustrer personne mais contenter chacun, doit rendre la culture et les événements festifs accessibles à toutes et tous, et notamment par leur gratuité, et c'est d'ailleurs cette démarche qui est lisible dans les projets « Hors les Murs » du CRAC via « Et vous trouvez ça drôle ! » ou « Les Fenêtres qui parlent », projets qu'il nous est proposé d'accompagner.

À travers cette délibération, on peut lire aussi une politique de soutien aux nouvelles pratiques culturelles et qui se veulent particulièrement écoresponsables dans une ville en transition, et je pense ici aux arts numériques avec la réalisation d'un mapping lors du carnaval qui permettra certes à la Ville de participer à la 7^e édition du Vidéo Mapping Festival organisée dans toute la région Hauts-de-France, mais surtout aux habitants de découvrir et de s'appropriier un autre numérique.

Ce soutien aux associations et au monde culturel sous toutes ses formes, dans sa plus belle diversité, ancienne ou nouvelle, était à souligner de nouveau ce soir et le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame BLAS.

Monsieur BUTSTRAEN, quelques réponses à Monsieur MOULIN ?

M. BUTSTRAEN. - Avant de répondre à Monsieur MOULIN, je voudrais remercier notre première Adjointe, Delphine, pour ce qu'elle vient de dire et le travail des services, remercier, comme elle l'a fait, le service AVA, qui a travaillé sur ces dossiers, et cela ne se fait pas en 5 minutes mais en plusieurs jours, sous l'autorité de notre nouvelle Directrice.

Monsieur MOULIN, il y a un problème. Nous allons voter aujourd'hui des appels à projets. Sur les appels à projets, bien sûr, nous demandons dans le dossier ce qui est pour l'appel à projets. J'ai expliqué – malheureusement, vous ne pouviez pas être présent – lors de la Commission du dernier Conseil communal qu'il y avait deux sortes de subventions :

- les subventions de fonctionnement, où les associations doivent nous déposer le budget de fonctionnement de l'année et le bilan de l'année précédente ;
- les subventions sur des appels à projets, et là, nous demandons le coût de la subvention exceptionnelle pour l'année 2024, et vous pouvez voir dans le bilan, par exemple des fêtes d'été – je suis sur le projet global des fêtes d'été de Délivrance du 14 juillet –, l'excédent de la fête du 14 juillet 2023 : 934 €. Il y a bien un rapport et un bilan faits chaque année et nous attirons l'attention des associations pour qu'elles fassent ce bilan.

Pour le dernier, le mapping, vous dites que le bilan est à zéro ; nous n'avons pas travaillé avec cette association l'année dernière et le bilan financier sur l'appel à projets est donc de 0 €, étant donné que nous n'avons pas travaillé avec eux.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

J'entends ce que vous dites, on regarde précisément, mais depuis le début du mandat, avec les réflexions qui sont les vôtres, à la fois la manière dont on traite les dossiers et la confiance que l'on accorde à chacun ; ce n'est même pas un compromis ou un dilemme mais une attention que l'on accorde.

Sur le fond des choses, vous dites qu'on pourrait donner plus aux associations, etc. Je ne sais pas si vous le savez, mais, de mémoire, André et Delphine, on a 500 associations présentes sur la ville, dont un peu moins de 200 qui demandent une aide financière, des subventions ou des locaux. Cela signifie qu'il y en a quand même beaucoup qui ne demandent rien et qui, simplement, ont le droit d'exister et vivent de leur activité sereinement.

Nous continuerons à subventionner les associations en question, en faisant preuve de rigueur, en tout cas le plus possible, en étant vigilants. D'ailleurs, André BUTSTRAEN, qui a repris mon ancienne délégation sur le monde associatif, a proposé de changer un peu les règles pour les associations en général, qu'elles soient sportives ou culturelles. Je pense que le tamis du travail qui est fait est encore plus fin. Faut-il encore resserrer les mailles du filet jusqu'à faire que tout soit précis, nickel et rigoureux et lève toute ambiguïté pour vous ? Peut-être, on verra si on y arrive d'ici la fin du mandat. En tout cas, j'accorde ma pleine confiance à ceux qui travaillent sur ces délégations : les services de la Ville et les élus, parce que vous le savez dans votre for intérieur, il ne peut pas y avoir de suspicion que des choses malhonnêtes soient faites, mais je sais très bien que vous n'êtes pas sur cette tentation.

Merci beaucoup, en tout cas, de cette discussion.

Je vous propose de voter cette délibération.

Qui souhaite voter cette délibération ? (*La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Madame DE RUYTER (pouvoir), Monsieur DUEZ et Monsieur GROSSE.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur MOULIN.*)

(*La délibération 2024/37 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

2024/38 CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN : convention entre la Ville et les associations.

M. BUTSTRAEN.- Oui, Monsieur le Maire.

À chaque Conseil, nous votons des conventions entre la Ville et les associations. Aujourd'hui, il vous est proposé 12 conventions pour renouvellement, dont 2 suite au changement de Président.

Je ne rentre pas dans les détails. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

M. LE MAIRE.- Je veux bien, mais on va quand même donner la parole à Monsieur MOULIN, qui veut intervenir.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

J'ai bien compris que tout cela n'était pas du tout important, que tout le monde était « mu par de saines volontés », et c'est même à se demander pourquoi on signe des contrats, pourquoi on fait un budget, pourquoi on fait des annexes et, en définitive, qu'est-ce qu'on fait ici ? On nous propose des conventions incomplètes, et je ne vais pas vous faire un inventaire à la Prévert concernant ces conventions qui sont visées, et on nous dit : « Circulez, il n'y a rien à voir ».

Je ne vais pas reprendre la délibération précédente, mais un rapport de commissaire aux comptes qui est transmis à un dossier, il y a bien une comptabilité ; l'association, sauf à ce qu'elle soit « frappée de distorsion cognitive », ne va pas fournir un document qui ne sert à rien. En tout état de cause, ce document existe, et maintenant, vous pourrez commencer à décompter mon temps.

Toujours les mêmes problèmes, mais ce n'est pas grave, tout va bien, dormez tranquilles ! Toujours les mêmes problèmes, pour la bonne et simple raison que là, aujourd'hui, on a une sorte de clause balai dans les conventions qui sont transmises, où on nous parle « *d'annexes éventuellement jointes* », comme cela, on ne prend pas de risque : « *(dernière déclaration des dirigeants, programme détaillé des actions de l'association, budget prévisionnel) font partie intégrante de la présente convention* ».

Si vous voulez faire une clause balai, qui est beaucoup plus simple qu'une clause de confidentialité, après : « *budget prévisionnel* », vous mettez : « , etc. », parce que là, et c'est encore du détail, mais on s'en « fout », vous avez des listes limitatives. Eh bien là, manifestement, on a un certain nombre de conventions qui contiennent des annexes, je ne sais pas si elles sont totales, parce qu'elles ne correspondent pas à la liste entre parenthèses, et où je n'ai même pas de *listing* à la fin de la convention pour venir expliquer quelles sont précisément ces annexes.

Alors, c'est vrai, ce n'est pas grave, tout cela n'est que du papier, *scripta manent, verba volant*, mais, très objectivement, vu les montants qui sont en jeu, on peut être un peu sérieux.

Je répondrai à Madame BLAS : je pense qu'on n'est pas obligé de se déguiser en élu aujourd'hui pour soutenir, concernant des documents qui sont incomplets, que tout va bien, il faut quand même être assez objectif, et en tout état de cause, et vous pouvez y arriver, même si on aura l'occasion d'en discuter, franchement, je suis quand même assez surpris de cette rectitude d'annexes incomplètes et où, en définitive, cela passe tranquille, il n'y a pas de difficulté : « De toute façon, on est là, ça va passer, et puis, en définitive, on verra bien à la fin de l'année ce qui se passe et ce sont de belles associations ».

Voilà quand même la difficulté ; c'est de la rigueur, c'est tout. Vous pouvez franchement considérer que cette rigueur est totalement inutile, mais très objectivement, faites des visioconférences !

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Monsieur BUTSTRAEN, un mot ou pas ? Ce n'est pas obligé...

M. BUTSTRAEN.- Un mot pour me répéter à chaque fois : les conventions sont signées avec les associations et le dossier complet qu'on demande aux associations de transmettre est le dossier de subvention, c'est là qu'on voit toutes les informations qu'on demande aux associations.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN, de cette constance. Vous m'avez peut-être mal écouté ou pas entendu tout à l'heure, personne n'a minimisé le propos qui est le vôtre, je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas faire mieux, j'ai même dit exactement le contraire, sur un certain nombre de dossiers, mais qu'en tout état de cause, cela ne remettait pas en cause le travail des services et l'intérêt d'accompagner le tissu associatif, que nous connaissons bien, puisque nous sommes des acteurs immergés sur le terrain, la vie d'un élu ne s'arrête pas au vendredi en ce qui nous concerne, nous sommes là

le samedi, le dimanche, nous accompagnons les associations et cela ne remet pas en cause le fait qu'à un moment donné, on peut regretter, comme vous le faites, qu'il manque une annexe.

Nous prenons, comme d'habitude, l'information en note. Le travail que nous faisons depuis deux, trois, presque quatre ans, de rigueur et d'accompagnement des associations est clair, peut-être, pour vous, incomplet, mais en tout cas, si j'en crois les comptes rendus des AG, le rapport au Président et le reste, on voit bien que le fait associatif continue d'être vivace à Lomme et qu'en définitive, la manière dont on travaille avec eux ne prête pas à caution.

Cependant, cela ne veut pas dire qu'à un moment donné, on ne peut pas revoir, comme on l'a déjà fait, nos procédures en transparence.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Madame DE RUYTER (pouvoir), Monsieur DUEZ et Monsieur GROSSE.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2024/38 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2024/39 SPORT – AIDE A LA PRISE DE LICENCE SPORTIVE EN CLUB DURANT LA SAISON 2024-2025 POUR LES FAMILLES DE LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ACCOCIEES

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, une dernière délibération pour vous : sport – aide à la prise de licence sportive en club.

M. BUTSTRAEN.- Il est proposé la reconduction de l'aide à la prise de licence sportive en club durant la saison 2024-2025 pour les familles de la ville de Lille et ses communes associées pour les enfants de 2 à 11 ans en fonction du quotient familial.

Outre le Pass Sport de 50 € mis en place par l'État, je l'ai indiqué lors de la Commission, une aide pour les familles lommeises dont les enfants sont âgés de 11 à 18 ans, selon les ressources familiales, est proposée par l'ACSL avec le soutien de la Ville, par rapport, bien sûr, aux ressources familiales.

Il est proposé de voter cette délibération pour les enfants de 2 à 11 ans, sachant que, bien sûr, pour les ados de 11 à 17 ans, il y a une deuxième aide proposée par l'ACSL avec le soutien de la Ville.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur DUEZ.

M. DUEZ.- Monsieur le Maire,

Veillez pardonner ma confusion au moment de ne pas déposer un amendement que nous avons préparé, tout simplement par manque d'information qui nous a été donnée par Monsieur BUTSTRAEN, puisque dans cette délibération, il y a bien les jeunes de 2 à 11 ans, mais j'ignorais complètement, je m'en excuse...

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas grave.

M. DUEZ.- ... qu'il y avait une politique lommoise spécifique pour les ados ou les grands ados, de 11 à 18 ans.

J'aurai quand même une demande à vous faire, Monsieur le Maire et les autres élus qui siègent au Conseil municipal de Lille : vendredi, au Conseil municipal de Lille, va vous être proposé un amendement qui consiste à étendre le bénéfice de cette subvention aux jeunes de 2 à 18 ans. Je veux bien que Lomme ait quelquefois des avances sur Lille, mais il serait intéressant que vous puissiez convaincre vos collègues du bienfait de cette politique lommoise.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DUEZ. Il y aura une réponse demain au Conseil municipal, puisqu'on a échangé déjà cet après-midi sur la question de l'amendement qui nous était proposé préventivement et qui sera discuté demain en Conseil municipal de Lille.

André BUTSTRAEN, autre chose ou pas ?

M. BUTSTRAEN.- Non, j'avais répondu avant, sachant que cette politique mise en place par la Ville de Lomme avec l'ACSL a été créée depuis de nombreuses années suite aussi à la proposition par le Service jeunesse de l'époque. La réflexion de la Ville de Lomme était simplement que bien souvent, à partir de 11-12 ans, où les enfants arrivent au collège, il y a une baisse d'activité sportive, et nous avons donc décidé à l'époque, il y a quelques années, de cette mise en place à Lomme.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette précision et ce retrait d'amendement, Messieurs GROSSE et DUEZ.

On va voter cette délibération.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/39 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2024/40 OCTROI DES AIDES HABITAT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET FAÇADES

M. LE MAIRE.- Madame LEFEBVRE, sans transition, octroi des aides habitat durable.

Mme LEFEBVRE.- Merci, Monsieur le Maire.

Une délibération classique, présentée pratiquement à chaque Conseil : des aides financières qui ont été mises en place par la Ville pour inciter les propriétaires à rénover leur logement de façon performante et durable et pour engager la transition écologique et l'embellissement de leurs façades.

Dans cette délibération, je vous propose d'accorder l'attribution et le paiement des aides et primes sollicitées pour un montant de 6 250 € pour une rénovation haute performance et de 5 061 € pour une rénovation passoire thermique.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2024/40 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2024/41 ACCORD-CADRE PORTANT SUR LES TRAVAUX DE MAINTENANCE DU PATRIMOINE REMARQUABLE DE LA VILLE DE LILLE, SES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET HELLEMMES, LES CCAS DE LILLE, LOMME ET HELLEMMES, AINSI QUE LES BATIMENTS APPARTENANT A DES TIERS SUR LESQUELS LE SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTE DE LA VILLE DE LILLE EST AMENE A INTERVENIR EN SITUATION DE PERIL – AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER, trois délibérations, ce n'est pas beaucoup. Je vous passe la parole pour la première.

Mme CAMBIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

La première délibération est un accord-cadre portant sur les travaux de maintenance du patrimoine remarquable pour Lille, Lomme et Hellemmes, les CCAS et également les bâtiments appartenant à des tiers sur lesquels il y a une situation de péril.

Cette délibération vise à désigner des opérateurs économiques capables d'intervenir sur ce patrimoine, à la fois pour la mise en sécurité, l'amélioration, l'accueil des usagers, l'optimisation de l'usage, la rénovation énergétique.

En ce qui concerne le patrimoine remarquable, il faut comprendre ce terme au sens historique, avec des techniques traditionnelles, et donc très spécifiques, par exemple de la pierre de taille, de la charpente traditionnelle. Ces lots peuvent être utilisés à la fois sur Lille, mais aussi sur Lomme, par exemple pour nos églises, notre monument aux morts ou encore des bâtiments anciens.

Douze lots sont concernés par ces accords-cadres : des interventions sur de la maçonnerie, la charpente, la couverture, les vitraux, la ferronnerie, la plâtrerie, les ouvrages bois, pour un montant maximum de 18,3 M€ sur une durée totale de quatre ans.

Les modalités de désignation de ces intervenants se conforment aux exigences du Pacte Lille Bas Carbone, ainsi qu'aux objectifs du SPASER, notamment en termes de performance énergétique et d'insertion sociale. On peut citer quelques exemples sur ces critères :

- pour le gros œuvre et la plâtrerie, on va prioriser l'utilisation de la chaux pour les matériaux liants, plutôt que d'utiliser du ciment et de la résine artificielle, et on va effectivement la sourcer dans un périmètre plus proche de Lille ;
- pour le lot vitraux, on va prioriser des réparations par plomb par rapport au remplacement de vitraux ;
- pour le lot couverture, on va sourcer des ardoises et des tuiles produites dans l'Union européenne.

Après ces quelques explications techniques, il s'agit, chers collègues, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces accords-cadres de travaux après décision de la Commission d'appels d'offres.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Je passe au vote, puisqu'il n'y a pas de demande d'intervention.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/41 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2024/42 FOURNITURE, POSE ET DEPOSE DE BORNES ELECTRIQUES DE PLEIN AIR ET FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES AUX AIRES PIETONNES SUR LA VILLE DE LILLE ET LES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET HELLEMMES – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LE MAIRE.- Les poses et déposes de bornes électriques, Madame CAMBIER ?

Mme CAMBIER.- Deux lots pour ces bornes électriques. C'est un accord-cadre à bons de commande également pour une durée de quatre ans.

Le premier lot est la fourniture, pose et dépose de bornes d'alimentation électrique qui servent au marché de plein air, fêtes et autres événements ; par exemple, on en a sur la place de l'Hôtel de Ville, qui servent aux commerçants du marché, au marché de Noël, mais également à d'autres animations. Le montant de ce lot est de 250 000 €.

Le deuxième lot concerne la fourniture, la pose et la maintenance de bornes électriques escamotables pour sécuriser certains espaces publics. On en a également pour la voie d'accès pompiers. Ce lot s'élève à 1 250 000 €.

Encore une fois, conformément aux engagements du Pacte Lille Bas Carbone et au SPASER, les entreprises proposant des solutions vertueuses en termes de recyclage des bornes existantes, de rationalisation des consommations énergétiques seront prioritaires dans l'analyse des offres.

Il vous est demandé à nouveau, chers collègues, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés après décision de la Commission d'appels d'offres.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/42 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/43 RENOUELEMENT DES MARCHES DE FRUITS ET LEGUMES SURGELES ET FRUITS ET LEGUMES BIO, DE FRUITS ET LEGUMES SURGELES EN CONVENTIONNEL ET EN BIO POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DES ECOLES ET DES CRECHES, POUR LA VILLE

DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES LOMME ET HELLEMMES, ET POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL DE LA VILLE DE LILLE – LANCEMENT DE L’AVIS D’APPEL PUBLIC A CONCURRENCE – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER, pour finir, renouvellement des marchés de fruits et légumes surgelés et consorts.

Mme CAMBIER.- Je détaillerai dans les lots, il y a beaucoup dans le titre.

On avait déjà passé ces délibérations. En revanche, il s’agit d’un ajustement au niveau des montants.

J’ai aussi l’occasion de vous présenter des délibérations qui concernent les denrées pour les 14 000 repas qui sont faits tous les jours. C’est un moment fort de la pause méridienne qui témoigne de notre volonté d’un engagement de qualité, tant au niveau du repas en lui-même que des locaux proposés, qui ont été réhabilités pour nombre d’entre eux, ou encore des animations proposées.

Ce marché porte sur cinq lots :

- un lot « fruits bio » pour 800 k€ ;
- un lot « légumes bio » pour 150 k€ ;
- un lot « légumes 4^e et 5^e gammes » pour 1 320 k€ ;
- un lot « légumes, pommes de terre et fruits surgelés en conventionnel » pour 600 k€ ;
- un lot « légumes, pommes de terre et fruits surgelés bio » pour 1 800 k€.

On voit à travers le détail de ces différents montants que l’effort est fait aussi sur la qualité des produits, puisque 73 % des montants indiqués concernent des lots bio ou labellisés.

Il est demandé :

- d’annuler les précédentes délibérations ;
- d’autoriser le lancement de ces nouveaux marchés ;
- de les signer.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Je n’ai pas de demande d’intervention.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/43 est adoptée à l’unanimité.)

Je vous remercie.

2024/44 ASSOCIATION LILLE AVENIRS – SUBVENTION 2024 – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L’ASSOCIATION ET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L’ASSOCIATION – GRATUITE

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Monsieur DOUICHI : subvention 2024 à l'association Lille Avenirs.

M. DOUICHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la subvention pour Lille Avenirs pour son activité.

Avant de présenter la délibération, je vous présente quelques chiffres pour l'activité de 2023 :

- le nombre de jeunes accueillis en 2023 est de 814, dont 248 nouveaux ;
- en répartition hommes/femmes, il y a 46 % de jeunes femmes et 54 % de jeunes hommes.

Nous regardons aussi d'où viennent ces jeunes :

- une grande majorité vient du Marais : 48 % ;
- puis Mont-à-Camp ;
- Mitterrie ;
- Délivrance ;
- et Bourg.

Concernant les jeunes accompagnés, la répartition par âge est la suivante :

- 5 % de 16-17 ans ;
- 43 % de 18-21 ans ;
- 45 % de 22-25 ans ;
- 7 % de 26 ans et plus.

Il y a 88 % de jeunes âgés de 18 à 25 ans.

Répartition par niveau de qualification :

- 3 % de niveau Bac+3 et plus ;
- 5 % ont un niveau Bac+2 ;
- 33 % de niveau Bac.

Vous voyez que le niveau est très faible. 59 % des jeunes accueillis et accompagnés ont un niveau inférieur ou égal au CAP/BEP.

(Départ de Monsieur DUEZ à 22 heures 53.)

Parmi les jeunes accompagnés :

- 13 jeunes sont en Garantie jeunes ;
- 216 sont en Contrat d'Engagement Jeunes, dont 138 en 2023 ;
- 35 sont en Plan lillois pour l'insertion, dont 18 en 2023 ;
- 145 en Programme Personnalisé d'Accès à l'Emploi.

Les entrées en solutions professionnelles :

- il y a 781 solutions pour 396 jeunes en 2023, ce qui signifie que certains jeunes peuvent avoir plusieurs solutions ;
- 521 emplois, dont 59 en alternance, 49 en apprentissage et 10 en contrat de professionnalisation ;
- 180 jeunes en formation, dont 52 au Conseil régional ;
- 23 en service civique ;
- 47 en immersion en entreprise.

Quelques chiffres pour les aides matérielles et financières dont les jeunes ont bénéficié :

- 127 jeunes ont bénéficié de l'Allocation Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (51 199 €) ;
- 171 jeunes ont bénéficié de l'allocation Contrat Engagement Jeunes ;
- 33 jeunes ont bénéficié du Fonds d'aide aux jeunes en métropole, ce qui représente 16 300 € ; là aussi, un jeune peut avoir plusieurs aides.

Après ces quelques chiffres du rapport d'activité de 2023, pour que chaque jeune lommois soit accueilli et bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour ses démarches d'insertion socioprofessionnelle, pour que chaque jeune lommois, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, ses atouts pour trouver des réponses individualisées, ait un espoir pour l'avenir, je vous propose d'accorder une subvention de 81 000 € à l'association Lille Avenirs.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUCHI.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur MOULIN et Monsieur BECHROURI.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La répétition faisant partie de la fixation de la notion, je serai relativement bref là-dessus ; ce n'est qu'une coquille à 7 M€, ce n'est pas grave.

Encore une fois, je ne suis pas là pour « critiquer » ce qui est fait par Lille Avenirs, la mission locale. Au contraire, c'est une belle mission, il n'y a pas de difficulté là-dessus. Pour autant, les sommes qui sont en jeu, pour Lomme, ce n'est que 81 000 €, mais derrière, il y a d'autres subventions qui sont évoquées.

J'ai vu tout à l'heure une association qui réclamait 500 €, où on avait un budget qui était quand même signé par son Président. Là, j'ai un budget qui n'est signé par personne. Alors, vous me direz : « Ce n'est qu'une signature, ce n'est pas grave », mais on m'a appris et j'ai quand même demandé à deux amis experts-comptables s'il était normal, dans un budget prévisionnel ou un budget réalisé, de mélanger les lignes comptables 63 et 64, c'est-à-dire les impôts et taxes d'un côté et les charges du personnel de l'autre, si c'était dans la doxa de la comptabilité. On m'a dit : « Non, s'il y a un compte 63 et un compte 64, c'est qu'a priori, ce n'est pas la même chose et qu'on ne peut pas mélanger les torchons et les serviettes ».

C'est un détail, 7 M€, ce n'est pas grave, dormez tranquilles ! Là, encore une fois, cet argent, on ne sait pas, peut-être qu'il pourrait bénéficier à d'autres personnes, à d'autres publics aidés, et on n'en sait rien.

Je constate qu'au budget de 2023, on avait un déficit de 223 000 €. Je constate que dans le prévisionnel de 2024, on n'aurait un déficit que de 128 €. Saine gestion ! Sauf que si je m'intéresse au fameux mélange impôts, taxes, charges du personnel, j'ai une augmentation de 231 000 € d'un exercice sur l'autre et j'ai, par contre, des diminutions sur des charges de gestion courante, sur des services extérieurs ou autres.

Vous allez me dire : « Cela va passer, il n'y a pas de difficulté ». Le résultat qui est fait par l'AFPA et les chiffres qui ont été donnés, je ne les contredis pas, c'est très bien, mais, encore une fois, on peut peut-être faire mieux et, là encore, certainement qu'au prochain Conseil, on aura d'autres subventions, je note quand même une chose et vous verrez que je suis bon joueur : cette convention est complète ; comme quoi, vous pouvez y arriver ! Certes, le budget, il y a quand même une paille de 7 M€, mais vous avez une liste des annexes, et, vous voyez, je suis courtois, le Tribunal administratif a déménagé depuis 2016 et c'est toujours cette adresse qui est indiquée dans votre convention et je ne vous en tiens pas rigueur. Il aurait déménagé hier, je peux concevoir qu'on n'ait pas le temps de mettre à jour.

Mais c'est vraiment du détail. Mon vrai problème est qu'on mélange des comptes et des bilans comptables, qu'on mélange des taxes et des charges du personnel, et, très objectivement, je n'appelle pas cela un budget. 7 M€ ! Alors oui, effectivement, la mission est belle et autres, mais, encore une fois, cela n'empêche pas la rigueur, encore une fois, la confiance n'exclut pas la vigilance, encore une fois, peut-être qu'en ayant plus de rigueur sur ces présentations comptables, on aurait encore d'autres choses qui pourraient être faites.

Le but de ce type de partenariat est que ce soit gagnant-gagnant, et au début de ce Conseil municipal, on nous a parlé de transparence, s'il y a quelque chose qui, normalement, est comptablement transparent, c'est un budget, et là, j'avoue, je reste dubitatif.

Ce sera une abstention constructive.

M. LE MAIRE.- La troisième.

Merci, Monsieur MOULIN, de ces précisions. Nous en ferons part à la mission locale Lille Avenirs.

Merci, Monsieur DOUICHI, de la présentation du bilan. Nous les avons reçus, il me semble, cette semaine...

Pardon, j'étais parti ! Monsieur BECHROURI, allez-y, je finirai tout à l'heure.

M. BECHROURI.- Merci, Monsieur le Maire

Chers collègues,

Juste pour vous dire qu'après le logement et les retraites, le gouvernement du Président MACRON continue son détricotage méthodique de notre modèle social en s'attaquant désormais, non pas au chômage comme promis, mais aux chômeurs. La méthode est connue : tout d'abord, le gouvernement crie au déficit, qu'il crée à coup de baisses d'impôts non compensées ; ensuite, il vilipende un modèle social trop généreux et des Français qui ne travaillent pas assez, qui fraudent, qui sont des assistés ; enfin, il passe en force en ne respectant ni les partenaires sociaux ni les experts qui alertent sur la fragilisation de franges entières de la population.

« Quel rapport avec Lille Avenirs ? », me direz-vous. Lille Avenirs est en première ligne pour accompagner les jeunes, Lommois, Lillois, les adultes, puisqu'un PLIE est porté, privés d'emploi depuis plus d'un an et, malheureusement, les flux ne se tarissent pas.

Malgré tout, des coups de rabot sur les financements de l'État sont annoncés pour 2024 et pour 2025.

Comme à l'habitude, il reviendra aux associations – puisque Lille Avenirs est une association – de faire autant ou plus avec moins et aux collectivités de combler les brèches, notamment au niveau financier.

Alors oui, nous voterons cette délibération, mais nous ne pouvions passer sous silence notre inquiétude pour les chômeurs et les chômeuses lommois et lommoises, qui, en plus d'être fragilisés financièrement par leur situation, risquent d'être moins bien accompagnés dans leur recherche d'emploi en raison du désengagement prévisible de l'État.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BECHROURI. Nous soulignons votre propos et le confortons, merci de ceux-ci.

Je disais simplement que nous avons reçu il y a quelques jours Lille Avenirs, qui est venue présenter ce bilan d'activité, avec un partenariat qui est quand même vivace et long depuis maintenant quelques années, avec Madame BUGEJA qui est la Directrice et Martin-David BROCHEN qui est le Président. Il y a quand même quelques réussites derrière cela : des parcours de vie, d'insertion – vous l'avez souligné –, des inquiétudes quand même sur le financement et une capacité à recevoir des publics avec le lien avec les services jeunesse de la Ville, qui nous permet de conforter aussi le destin des jeunes qui sont dans des situations parfois inextricables, soit parce qu'ils ont eu des problèmes scolaires ou familiaux, soit parce qu'il y a eu un accident de la vie, et tout cela reste quand même difficile, à Lomme et ailleurs.

Nous avons d'ailleurs réalisé il y a quelques mois, nous la présenterons dans quelques semaines, une ABS (Analyse des besoins sociaux) qui recoupe en photographie ce qui se passe à Lomme sur ces questions qui restent inquiétantes, ici et ailleurs, et qui montre que l'engagement de Lille Avenirs mais aussi du service jeunesse lommois, de Lomme Entreprendre, est très important pour pouvoir accompagner. Nous serons dans quelques jours à leurs côtés sur des forums emploi, par exemple, mais tout cela n'est pas si facile.

Je passe au vote.

Karima HARIZI ne prend pas part au vote et se déporte.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Madame DE RUYTER (pouvoir) et Monsieur GROSSE.)*

Qui souhaite s'abstenir ? *(Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2024/44 est adoptée.)

Merci.

2024/45 MAISON DU CITOYEN ET DES SOLIDARITES – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CHAMBRE SYNDICALE DES PROPRIETAIRES ET DES COPROPRIETAIRES DU NORD – PAS-DE-CALAIS – SOMME ET LA VILLE

M. LE MAIRE.- Monsieur DOUICHI, la Maison du Citoyen et des Solidarités, une convention de partenariat avec la Chambre Syndicale des Propriétaires.

M. DOUICHI.- Très rapidement, Monsieur le Maire.

Compte tenu des changements intervenus dans la réalisation des statistiques annuelles et du changement de signataires, il est proposé de renouveler la convention avec ce partenaire.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Nous passons au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/45 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/46 MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX AUPRES DE LA SECTION LOMMOISE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

M. LE MAIRE.- Monsieur GRILLET : mise à disposition d'agents communaux auprès de la section lommoise du CCAS.

M. GRILLET.- Compte tenu de l'heure tardive, je vous propose de vous faire grâce de la lecture exhaustive du projet de délibération.

Au 1^{er} janvier 2024, la CAF a habilité nos Maisons des Solidarités des quartiers du Marais et Mitterrie en Espaces de Vie Sociale appelés « EVS ».

Pour répondre à la demande de la CAF, une traçabilité est exigée sur les charges de fonctionnement.

Il est donc demandé au Conseil communal de :

- prendre acte de la mise à disposition par la Ville à la section lommoise du CCAS de cinq agents municipaux en vue d'y exercer différentes missions au sein de l'Espace de Vie Sociale de Lomme.

J'ajoute que cette mise à disposition est sans conséquence sur les missions, le statut et le lieu de travail de ces agents.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci de votre art de la synthèse, Monsieur GRILLET.

Monsieur DHELIN et Monsieur DOUICHI pour finir.

M. DHELIN.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être aussi synthétique.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Cette délibération est donc une nouvelle étape dans la mise en œuvre du projet de construction d'une structure sociale et d'animation des quartiers dans notre ville. Les deux Maisons des Solidarités sont donc en passe de devenir des Espaces

de Vie Sociale, puis, nous l'espérons, des structures plus importantes de type centre social, avec d'autres financeurs et des moyens plus importants qui permettront de mener à bien les missions d'animation et d'accompagnement social nécessaires dans les quartiers de notre ville.

Face à une précarité grandissante, face au fossé qui se creuse entre des populations qui se côtoient, face au risque d'individualisme, nous devons réinventer de la solidarité, du collectif, du commun et du plaisir de faire ensemble, comme on le voit dans les projets déjà mis en œuvre, par exemple ateliers compost, jardinage, parentalité, mémoire, cuisine, réparation vélo, etc. Faire ensemble, c'est se donner des chances de vivre ensemble, et c'est peut-être aujourd'hui le principal enjeu de nos politiques face à une société de plus en plus morcelée.

Cela fait longtemps déjà que nous proposons de lancer la dynamique de création d'une telle structure : 2008, pour mémoire, dans notre programme. Nous suivons donc avec beaucoup d'intérêt le lancement de ce projet trop longtemps différé.

Rappelons pour finir que la condition de réussite de cette dynamique réside dans la capacité et les moyens mis en œuvre pour une réelle participation des habitants à toutes les étapes et dans tous les niveaux de la gouvernance à inventer.

Nous espérons donc que la prochaine étape sera une présentation des moyens et des instances de cette participation. On peut imaginer, par exemple, un Conseil des utilisateurs, pour permettre de faire un point régulier sur l'avancée du projet.

Nous voterons évidemment pour cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci.

Monsieur DOUCHI.

M. DOUCHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Au regard des diagnostics faits sur certains quartiers de la ville, des habitants étaient en demande de lieux de rencontre, de proximité et de soutien dans leur environnement proche. En réponse à ce besoin repéré, Monsieur le Maire et son équipe ont décidé de créer une structure de proximité. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la CAF a habilité le projet des Maisons des Solidarités Marais et Mitterrie en Espaces de Vie Sociale.

Cet Espace a vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités entre les habitants dans chaque quartier de la ville. Quatre objectifs sont affirmés :

- garantir un accompagnement des habitants à un accès aux droits pour tous ;
- mener des actions de prévention santé et de bien-être ;
- renforcer la mixité sociale, l'inclusion et les liens intergénérationnels ;
- promouvoir une économie solidaire et durable.

Ces Maisons des Solidarités Marais et Mitterrie sont des lieux-ressources qui proposent des services, des activités sociales, éducatives, culturelles et qui encouragent la mise en œuvre des initiatives des habitants.

Pour répondre à un cadrage de la CAF, il est demandé une traçabilité exclusive des charges de fonctionnement. Pour permettre cela, l'Espace de Vie Sociale a été intégré au CCAS de Lomme. Les cinq agents titulaires qui œuvrent au

quotidien pour coordonner et mettre en place les actions dans ces deux lieux sont ainsi, par le biais de cette convention, mis à disposition du CCAS.

Lutter contre l'isolement, renforcer la citoyenneté, l'entraide et la solidarité constituent l'ADN de notre Ville et sont chaque jour le socle des actions déployées dans nos Maisons des Solidarités.

Pour conclure, j'en profite pour remercier tous les agents engagés dans ce beau projet au service des Lommoises et des Lommois.

Notre groupe votera donc cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUICHI.

Je n'ouvre pas le débat, mais nous en reparlerons évidemment de vive voix dans quelques semaines, sur ce beau dossier qui n'était pas prévu dans le mandat, mais qui est arrivé et tant mieux : l'Espace de Vie Sociale, demain, vous le savez, le centre social ; j'y tiens aussi, avec beaucoup d'élus, donc nous en reparlerons dans quelques semaines.

Je finis le Conseil en passant au vote sur cette dernière délibération.

Qui souhaite la voter ?

(La délibération 2024/46 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous avons fini ce Conseil, je vous invite au prochain Conseil le 19 juin. À bientôt, très bonne soirée.

(La séance est levée à 23 heures 10.)

PUBLIE LE : 25 JUIN 2024
Secrétaire de Séance



Olivier CAREMELLE



Maire de Lomme
Conseiller Départemental du Nord